



A collage of six images showcasing infrastructure projects in Oman. The top-left image shows a port area with yellow container cranes and stacks of colorful shipping containers. The top-right image is an aerial view of a large industrial facility, possibly a refinery or petrochemical plant, situated along a coastline. The middle image is a low-angle shot of a modern, white, multi-story building with a distinctive architectural design. The bottom-left image shows a long, elevated bridge or viaduct spanning a body of water. The bottom-right image is an aerial view of a large port area with numerous shipping containers and a long pier extending into the sea.

AVRIL 2026

SOMMAIRE

SYNTHESE DES REALISATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Partie I : Comptes sociaux

A. PRESENTATION DE L'ANP.....	3
B. FAITS MARQUANTS.....	3
C. REALISATIONS DE L'ANP AU TITRE DE L'ANNEE 2025.....	5
I. INDICATEURS D'ACTIVITE.....	5
II. INDICATEURS FINANCIERES.....	8

Partie II : Comptes consolidés du Groupe 'ANP'

A. EN TERMES D'ACTIVITE	16
I. CHIFFRE D'AFFAIRES	16
II. CHARGES D'EXPLOITATION	16
III. RESULTATS CONSOLIDES	17
B. AU NIVEAU BILANCIEL	17
C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE	19
D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	20
E. ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ETIC) DU GROUPE ANP.....	20
I. ACTIVITE DU GROUPE	20
II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	21
III. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	21
IV. DETAIL ET EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ET DE LEURS VARIATIONS	26
F. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	34

Partie III : Attestations des Auditeurs Externes

A. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP	35
B. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES CONSOLIDES GROUPE ANP	36

Partie IV : Environnemental Social et Gouvernance (ESG)

A. INFORMATIONS A TITRE GENERAL	37
I. AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP) : Gouvernance et Stratégie RSE	37
II. PRESENTATION DES PRINCIPALES FILIALES DE L'ANP	46
B. INFORMATIONS A TITRE SPECIFIQUES	68
I. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	68
II. INFORMATIONS SOCIALES.....	82

ANNEXES :

ETATS DE SYNTHESE ET ETATS ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP.....	87
ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE ANP.....	98
ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES	101
LISTE DES COMMUNIQUEES DE PRESSE PUBLIEES PAR L'EMETEUR AU COURS DE L'EXERCICE.....	103

SYNTHESE DES REALISATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Les réalisations financières de l'ANP au titre de l'année 2025, se sont inscrites dans la continuité en enregistrant des niveaux satisfaisants des indicateurs financiers. En effet, le chiffre d'affaires de l'Agence a connu une hausse importante de **175,8 MDHS** soit une augmentation de **6,2%** par rapport à 2024, sous l'effet de la bonne évolution des produits liés aux concessions et suite à la hausse du trafic des ports gérés par l'Agence qui a atteint **102,4 Millions de Tonnes**, affichant ainsi, une hausse de **2,5%** par rapport à 2024. La hausse du trafic est le résultat de la hausse du trafic à l'import de **2,5%**, l'équivalent de **1,7 Millions de tonnes** et la hausse à l'export de **2,3%**, l'équivalent de **0,8 Millions de tonnes**.

Ainsi, les réalisations financières de l'ANP au titre de l'année 2025, se présentent comme suit :

- Un Chiffre d'affaires qui poursuit sa progression, en enregistrant en 2025 un montant de **2 993,2 MDHS**, contre **2 817,4 MDHS** en 2024, soit une augmentation de **6,2%**, l'équivalent de **+175,8 MDHS** ;
- Des charges d'exploitation qui affiche un montant de **2 223,8 MDHS** en 2025 contre **2 191 MDHS** enregistré en 2024, soit une légère hausse de **1,5%**, l'équivalent de **+32,8 MDHS** ;
- Un résultat d'exploitation en hausse de près de **32,7%** en passant de **646,9 MDHS** en 2024 à **858,6 MDHS** en 2025 ;
- Une valeur ajoutée en évolution par rapport aux réalisations de 2024, affichant une hausse de **6,6%**, soit un montant de **2 147,1 MDHS** en 2025, ce qui permet de dégager un taux d'intégration de **71,7%** ;
- Un résultat net de **404,9 MDHS** en 2025 contre **408,7 MDHS** en 2024, soit une légère baisse de **0,9%** ;
- Une capacité d'autofinancement qui a atteint un montant de **1 138,8 DHS**, en hausse de presque **1,3%** par rapport à 2024 ;
- Le taux d'engagement du programme d'investissement 2025 dont l'enveloppe globale s'élève à **1 390,9 MDHS**, a atteint **86,4 %**, soit l'équivalent d'un montant de **1 202,2 MDHS**.

Il ressort de ce qui précède que la majorité des indicateurs financiers de l'ANP affiche des niveaux satisfaisants.

En ce qui concerne les réalisations à l'échelon du Groupe 'ANP', celles-ci sont comme suit :

- Le chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2025, comparé à celui de 2024, a connu une augmentation de **7,1%** en passant de **3 101 MDHS** en 2024 à **3 322 MDHS** en 2025, expliquée principalement par l'effet conjugué de (i) l'augmentation du chiffre d'affaires de l'ANP de **6,2%**, soit **+176 MDHS**, (ii) la hausse du chiffre d'affaires de la SGPTV de **+23,1%**, l'équivalent de **+38 MDHS**, et (iii) la hausse du chiffre d'affaires de PORTNET de **+5,7%**, soit **+7 MDHS**.
- Le résultat d'exploitation consolidé s'élève au titre de l'exercice 2025, à un montant de **1 048 MDHS**, soit **+32,3%** par rapport à l'exercice 2024.
- Le résultat net consolidé au titre de l'exercice 2025 s'élève à **530 MDHS** soit **+26,2%** par rapport à l'exercice 2024.
- Le total actif consolidé est de **21 484 MDHS** en 2025 contre **21 500** en 2024, soit une baisse de **0,07%** expliquée essentiellement par la baisse des créances diverses.

Partie I : Comptes sociaux

A. PRESENTATION DE L'ANP

➤ Statut juridique :

L'Agence Nationale des Ports est un « Etablissement Public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ». La tutelle technique de l'Agence est assurée par le Ministère de l'Équipement et du Transport. L'Agence est soumise au contrôle financier de l'Etat applicable aux établissements publics conformément à la législation en vigueur.

➤ Date de création : 1^{er} Décembre 2006

➤ Périmètre et champ d'intervention de l'Agence :

L'Agence exerce ses attributions sur l'ensemble des ports du Royaume à l'exception du port de Tanger Méditerranée (35 ports).

➤ Missions de l'Agence :

- ▶ Assurer le développement, la maintenance et la modernisation des ports pour traiter, dans les meilleures conditions de gestion, de coût, de délai et de sécurité, les navires et les marchandises transitant par les ports ;
- ▶ Veiller à l'optimisation de l'utilisation de l'outil portuaire par l'amélioration de la compétitivité des ports, la simplification des procédures et des modes d'organisation et de fonctionnement ;
- ▶ Veiller au respect du libre jeu de la concurrence dans l'exploitation des activités portuaires ;
- ▶ Arrêter la liste des activités à exploiter et le nombre d'autorisations et de concessions à accorder dans chaque port et de préparer, de mettre en œuvre les procédures d'attribution desdites autorisations et concessions et d'assurer le suivi du respect des termes desdites autorisations et concessions et des cahiers des charges correspondantes ;
- ▶ Exercer le contrôle de l'application des dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application ;
- ▶ Veiller au respect des règles de sécurité, d'exploitation et de gestion portuaires prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

B. FAITS MARQUANTS

L'année 2025 a été marquée par certaines actions et projets qui consolident à la fois la position de l'Agence dans son environnement et la confiance affichée par les différents acteurs économiques à l'égard de cette Institution. Il s'agit, notamment :

- **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, a procédé, le 18/09/2025, à l'inauguration et à la visite de plusieurs projets d'envergure inscrits dans le cadre de la restructuration et du développement du Complexe portuaire de Casablanca, visant à conforter le rayonnement économique et touristique de cette métropole. Les projets ont porté sur : l'aménagement d'un port de pêche, la construction d'un nouveau chantier naval, le développement d'un terminal de croisière et l'édification du bâtiment communautaire regroupant l'ensemble des intervenants du port de Casablanca;
- Lancement au 21/01/2025 d'un portail client innovant dans le cadre de la stratégie de digitalisation de l'ANP. Cette nouvelle plateforme vise à faciliter l'accès des usagers portuaires à ses services en ligne, en simplifiant les démarches et en renforçant la qualité du service public;
- Accueil de la délégation de l'Autorité Portuaire de Séville « APS » par l'ANP au Port de Casablanca le 29/01/2025, dans le cadre d'une mission de travail visant à explorer les opportunités de coopération entre les deux ports et à établir un partenariat structuré, à l'image des relations exemplaires entre le Maroc et l'Espagne ;
- L'ANP et le Forum de Crans-Montana s'allient pour organiser la première édition à Casablanca de son Forum, dédiée à la Sûreté et à la Sécurité maritimes et portuaires durant la période allant du 24 au 26 Avril 2025;
- Participation de l'ANP à la « semaine du Maroc en Mauritanie » dans sa deuxième édition du 24 au 30 avril 2025 dans la capitale de la République Islamique de Mauritanie, sous le slogan « Ensemble pour bâtir un partenariat solidaire »;
- L'ANP fortement représentée au Forum Annuel de l'Association MED-Ports, organisé à Tanger, du 29 au 30 mai 2025, sous le thème « Vagues de changement : Construire des ports méditerranéens durables et résilients » ;
- Visite à l'ANP du Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale de la République du Libéria, le 20 Juin 2025, pour examiner les possibilités de coopération entre les deux Autorités ;
- Visite d'une délégation de l'Autorité du Port d'Anvers et de Bruges International à l'ANP, le 8 juillet 2025, pour faire le point sur la coopération ANP/PoABI et explorer les perspectives de renforcement du partenariat ;
- Accueil, par le complexe portuaire de Jorf Lasfar, pour la première fois le 16 juillet 2025, du navire charbonnier M/V MARATHOS avec un tirant d'eau de 14 mètres et d'une longueur de 245 mètres et transportant une cargaison de 103 201 Tonnes de charbon pour le compte de l'opérateur 'TAQA Morocco' ;
- Visite d'une délégation du Grand Port Maritime de La Rochelle au siège de l'ANP, le 17 septembre 2025, pour amorcer et renforcer la coopération entre ce port et ceux relevant de l'ANP, et à l'inscrire dans un véritable partenariat à la hauteur des relations d'amitié unissant le Royaume du Maroc et la République Française ;

- Organisation de la 3^{ème} édition de l'InfraDay par l'ANP les 29 et 30 Octobre 2025 sous le thème : « Ports en eaux profondes : levier de compétitivité logistiques », en marge de la 6ème édition du PIANC MedDays 2025 ;
- Participation de l'ANP du 18 au 21 Novembre 2025, à la 20ème Conférence Mondiale de l'AIVP organisée à New York, un rendez-vous international de référence placé sous le thème : « Ports, villes, climat : coopérer pour innover et s'adapter » ;
- Adoption, par le Conseil de Gouvernement le 11 décembre 2025, du projet de loi 34.25 transformant l'Agence Nationale des Ports en société anonyme. Cette réforme est considérée comme une étape majeure dans la modernisation du secteur portuaire national.

C. REALISATIONS DE L'ANP AU TITRE DE L'ANNEE 2025

I. **INDICATEURS D'ACTIVITE**

L'année 2025 a enregistré un trafic de **102,4 Millions de tonnes** contre **99,9 Millions de tonnes** en 2024, affichant ainsi, une hausse de **2,5%**.

1. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU TRAFIC ANP SELON LES FLUX IMPORT/EXPORT :

Le trafic à l'import a enregistré une hausse de **+2,5%**, atteignant un trafic de **68,1 millions de tonnes** en 2025 contre **66,5 millions de tonnes** en 2024 soit une hausse de **+1,7 millions de tonnes**.

Le trafic à l'export a enregistré une hausse de près de **+2,3%**, l'équivalent de **+0,8 millions de tonnes** affichant un niveau de trafic de **34,2 millions de tonnes** en 2025 contre **33,5 millions de tonnes** en 2024.

En effet, les principaux trafics expliquant ce repli, sont comme suit :

➤ **Trafic à l'import :**

Le trafic à l'import a connu une hausse, particulièrement par :

- ▶ La hausse de **9,2%** du trafic des Conteneurs en affichant un volume de **11,2 millions de tonnes** en 2025 contre **10,2 millions de tonnes** en 2024 soit **+0,9 millions de tonnes**.
- ▶ La hausse de **7,3%** du trafic du Charbon en affichant un volume de **10,4 millions de tonnes** en 2025 contre **9,7 millions de tonnes** en 2024 soit **+0,7 millions de tonnes**.
- ▶ La hausse de **4,8%** du trafic des Hydrocarbures qui a atteint un volume de **12,3 millions de tonnes** en 2025 contre **11,7 millions de tonnes** en 2024 soit l'équivalent de **+0,6 millions de tonnes** ;
- ▶ La hausse de **8,7%** du trafic des Divers qui a atteint un volume de **3,5 millions de tonnes** en 2025 contre **3,2 millions de tonnes** en 2024 soit l'équivalent de **+0,3 millions de tonnes** ;
- ▶ La hausse de **14,1%** du trafic des Aliments de bétails en affichant un volume de **2,6 Millions de tonnes** en 2025 contre **2,3 millions de tonnes** en 2024 soit **+0,3 millions de tonnes** ;
- ▶ La baisse de **3,8%** du trafic des Céréales qui a atteint un volume de **10 millions de tonnes** en 2025 contre **10,4 millions de tonnes** en 2024 soit l'équivalent de **-0,4 millions de tonnes** ;

- ▶ La baisse de **18,2%** du trafic du Soufre qui a atteint un volume de **6,7 millions de tonnes** en 2025 contre **8,2 millions de tonnes** en 2024 soit l'équivalent de **-1,5 millions de tonnes**.

📌 Trafic à l'export :

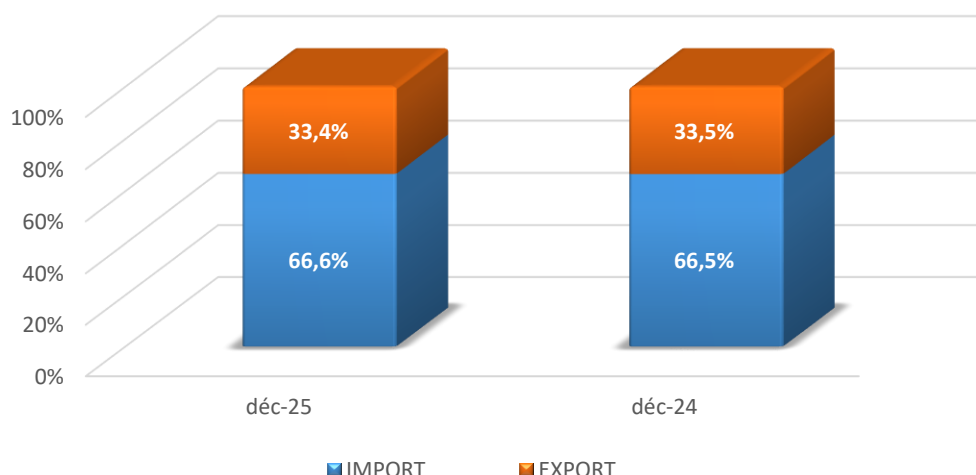
- ▶ Le trafic des phosphates a connu une hausse de **4%** passant de **6,5 millions de tonnes** en 2024 à **6,8 millions de tonnes** en 2025, soit **+0,3 millions de tonnes** ;
- ▶ Le trafic des Conteneurs est passé de **4,4 millions de tonnes** en 2024 à **4,6 millions de tonnes** en 2025 soit une hausse de **+0,2 millions de tonnes** soit **+4,3%**

Les autres types de trafic à l'export ont enregistré les variations suivantes :

- Feldspath **+18,1%** soit **+0,2 millions de tonnes** ;
- Gypse **+1,1%** soit **+0,02 millions de tonnes** ;
- Engrais **-0,9%** soit **-0,1 millions de tonnes** ;
- Acide phosphorique **-1,3%**, soit **-0,04 millions de tonnes**.

Le graphique ci-après, présente l'évolution du trafic global de l'ANP 2024/2025 :

EVOLUTION DU TRAFIC GLOBAL



2. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU TRAFIC ANP PAR TYPE DE CONDITIONNEMENT :

- 📌 Une hausse du trafic des Vrac solides de **0,4%**, soit **+0,3 millions de tonnes** suite à une hausse des importations du Charbon (**+7,3%**), soit un volume de **+0,7 millions de tonnes**, une augmentation des importations du Phosphate à l'export de (**+4%**) soit un volume de **+0,3 millions de tonnes**, et des importations des aliments de bétail de (**+14,1%**) soit un volume de **+0,3 millions de tonnes**. Cette tendance est partiellement atténuée par la baisse des importations du Soufre de (**-18,2%**) soit un volume de **-1,5 millions de tonnes**.

▶ Autres trafic des Vrac solides :

- Clinker **+22,1%**, soit **+0,3 millions de tonnes** ;
- Ferrailles **+20,8%**, soit **+0,2 millions de tonnes**.
- Engrais **-1,4%**, soit **-0,2 millions de tonnes** ;

- Céréales **-3,8%, soit -0,4 millions de tonnes.**

➤ Une hausse des Vrac liquides de **2,7%**, soit **+0,5 millions de tonnes** suite à :

- ✓ La hausse des importations des Hydrocarbures **(+4,8%)**, soit un volume de **+0,6 millions de tonnes** ;
- ✓ La hausse du trafic de l'Acide phosphorique **(+10,5%)**, soit un volume de **+0,4 millions de tonnes** ;
- ✓ La baisse des importations de l'acide sulfurique **(-25,3%)**, soit un volume de **-0,5 millions de tonnes** ;
- ✓ La baisse des importations de l'Ammoniac **(-4,9%)**, soit un volume de **-0,1 millions de tonnes**.

➤ Une augmentation du trafic unitarisé de **8,6%**, soit **+1,3 millions de tonnes** :

▶ **Trafic unitarisé +8,6%**

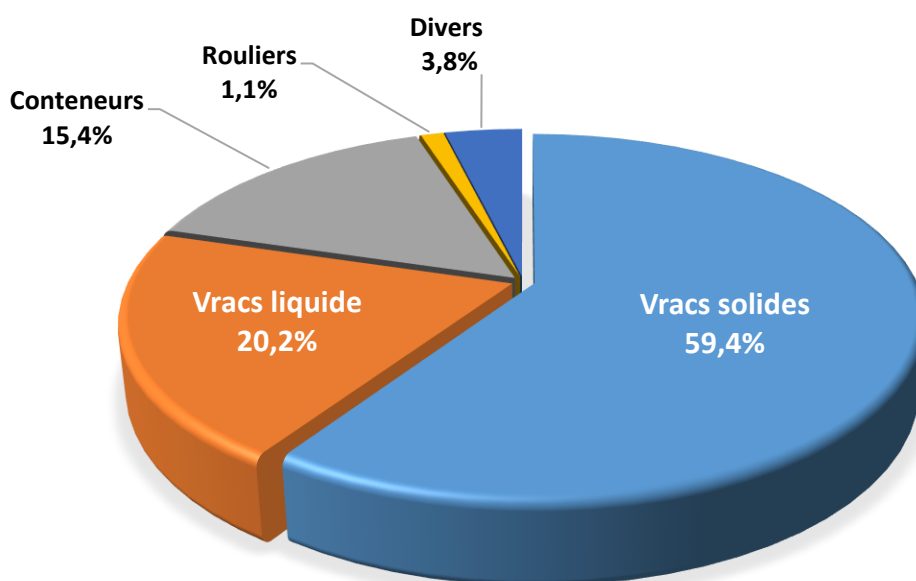
- Conteneurs (T) : **+7,8%**, soit **+1,1 millions de tonnes** ;
- TIR (T) : **+12,1%**, soit **+0,1 millions de tonnes**.

➤ La hausse de divers trafics de **+8,7%**, soit **+0,3 millions de tonnes** suite :

- ✓ La hausse des importations des bois et dérivés de **18%**, soit un volume de **+0,1 millions de tonnes** et ;
- ✓ La hausse des importations des produits sidérurgiques de **7,3%**, soit un volume de **+0,1 millions de tonnes**.

Le graphique ci-après, présente la répartition du trafic par conditionnement de l'ANP au titres de l'année 2025

REPARTITION DU TRAFIC PAR CONDITIONNEMENT



Par port, le trafic réalisé en 2025 est réparti comme suit :

Ports	2025	2024	EN 1000 TONNES
			Evolution En %
NADOR	3.946	3.637	8,5%
MOHAMMEDIA	5.131	5.027	2,1%
CASABLANCA	32.132	30.894	4,0%
JORF-LASFAR	39.493	40.758	-3,1%
SAFI	7.549	7.323	3,1%
SAFI ATLANTIQUE	3.044	2.673	13,9%
AGADIR	7.506	6.866	9,3%
TAN-TAN	39	50	-22,4%
LAAYOUNE	2.876	2.003	43,6%
DAKHLA	656	678	-3,2%
TOTAL PORTS	102.372	99.908	2,5%

II. INDICATEURS FINANCIERES :

Les réalisations financières au titre de l'année 2025 sont comme suit :

1 CHIFFRE D'AFFAIRES :

Le chiffre d'affaires réalisé en 2025, comparé à celui de 2024, a connu une augmentation de **6,2%** en passant de **2 817,4 MDHS** à **2 993,2 MDHS** en 2025 détaillé par prestation, comme suit :

Rubriques	REALISATIONS 2025	REALISATIONS 2024	EN KDHS	
			VAR EN VALEUR	VAR EN %
			R25/R24	R25/R24
DROITS DE PORTS	1 444 312	1 383 528	60 784	4,4%
REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AUTORISATIONS	1 274 584	1 169 091	105 493	9,0%
REDEVANCES DE GESTION DES RESEAUX	142 142	130 014	12 128	9,3%
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	116 199	117 286	-1 087	-0,9%
AUTRES PRODUITS	15 973	17 501	-1 528	-8,7%
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 993 210	2 817 419	175 790	6,2%

Les droits de port et les redevances de concessions et d'autorisations totalisent un montant de **2 718,9 MDHS**, soit **90,8%** du chiffre d'affaires enregistré au titre de l'exercice 2025.

L'analyse par prestation, se présente comme suit :

➤ DROITS DE PORT : 1 444,3 MDHS (+60,8 MDHS, soit +4,4%)

Par rapport aux réalisations de 2024, la variation des composantes du chiffre d'affaires des droits de port se présente comme suit :

EN MDHS				
	2025	2024	Variation	%
Droit de Port Sur les Navires	678,7	657,3	21,4	3,3%
Droit de Port Sur Marchandises	665,5	626,0	39,6	6,3%
Droit de Port Sur les Passagers	14,4	13,0	1,4	10,8%
Port de Pêche	85,6	87,3	-1,6	-1,9%
TOTAL	1 444,3	1 383,5	60,8	4,4%

Les droits de port ont atteint en 2025, un montant de **1 444,3 MDHS**, soit une hausse de **4,4%**, l'équivalent de **60,8 MDHS**, suite à la hausse du trafic transitant par les ports relevant de l'ANP de **2,5%**.

Cette hausse a concerné principalement tel qu'illustré dans le tableau ci-avant, les droits de port sur marchandises et sur navires en enregistrant une augmentation respectivement de **6,3%** et **3,3%**, l'équivalent de **39,6 MDHS** et **21,4 MDHS**.

➤ LES REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AUTORISATIONS : 1 274,6 MDHS (+105,5 MDHS, soit +9%)

Les redevances de concessions et autorisations réalisées au titre de l'année 2025 affichent une hausse de **9%** par rapport à l'année 2024, l'équivalent de **+105,5 MDHS**.

Cette augmentation par rapport aux réalisations de 2024, est expliquée essentiellement par **+87,5 MDHS** et **+12,9 MDHS** perçu respectivement des opérateurs des ports de Casablanca et Jorf Lasfar.

➤ REDEVANCES DE GESTION DES RESEAUX : 142,1 MDHS (+12,1 MDHS, soit +9,3%)

Par type de prestations, les réalisations se présentent comme suit :

EN MDHS				
	2025	2024	variation	%
Fourniture d'eau	26,8	23,5	3,2	13,6%
Fourniture d'électricité	115,4	106,5	8,9	8,4%
TOTAL	142,1	130,0	12,1	9,3%

- ▶ Le chiffre d'affaires relatif à l'activité 'Fourniture d'électricité', a connu une hausse de **8,4%**, l'équivalent de **+8,9 MDHS**.
- ▶ Le chiffre d'affaires relatif à l'activité 'Fourniture d'Eau' a connu une hausse de **13,6%**, l'équivalent de **+3,2 MDHS**.

➤ REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : 116,2 MDHS (-1,1 MDHS, soit -0,9%)

Les redevances liées à l'activité d'OTDP, ont connu une baisse du **-0,9%** passant de **117,3 MDHS** en 2024 à **116,2 MDHS** en 2025, soit l'équivalent de **-1,1 MDHS** expliquée principalement, par les éléments suivants :

- **Port de Casablanca** : Octroi de nouvelles autorisations OTDP pour un montant total de **+5,1 MDHS** ;
- **Port d'Agadir** : Octroi de nouvelles autorisations, ainsi que le renouvellement et la régularisation des autres autorisations pour un montant total de **2,2 MDHS** ;
- **Port de Nador**: la non-reconduction des recettes exceptionnelles de **4,8 MDHS** réalisées en 2024 suite à l'octroi des occupations provisoire durant cette exercice. ;
- **Port de Larache**: l'arrivée à échéance en 2025 des différentes occupations pour un montant de **2,5 MDHS**.

➤ AUTRES PRODUITS (y compris les produits accessoires) : 16 MDHS (-1,5 MDHS, soit -8,7%)

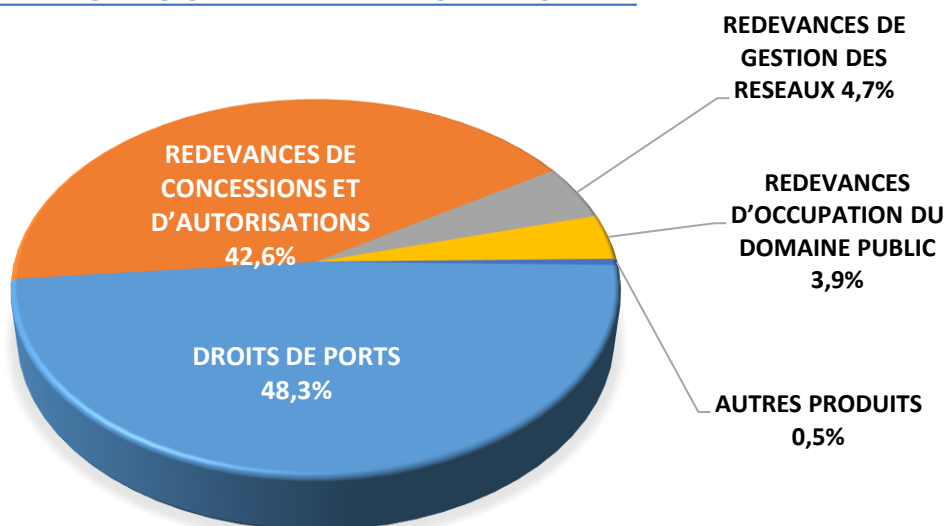
Les autres produits s'élèvent en 2025 à **16 MDHS**, contre **17,5 MDHS** en 2024, soit une baisse de **8,7%**, l'équivalent de **-1,5 MDHS**. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des prestations des zones de chantiers navals de **-2,7 MDHS**, compensée par l'augmentation des produits accessoires **+0,9 MDHS** ainsi que la hausse des prestations de manutention et services divers rendus aux navires et **+0,4 MDHS**.

Ces produits tels que détaillés ci-après, comprennent essentiellement, les prestations de réparation navale, certains produits accessoires ainsi que les prestations de formation assurées par l'ANP à l'Institut de Formation Portuaire.

	EN MDHS			
	2025	2024	variation	%
Prestations des zones de chantiers navals	12,5	15,3	-2,7	-18,0%
Prestations et services divers rendus aux navires	2,0	1,6	0,4	22,2%
Produits accessoires	1,5	0,6	0,9	141,1%
TOTAL	16,0	17,5	-1,5	-8,7%

Le graphique ci-après, présente la structure du chiffre d'affaires de l'ANP.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



2 CHARGES D'EXPLOITATION :

Les charges d'exploitation ont atteint au titre de l'année 2025, un montant de **2 223,8 MDHS**, soit une légère hausse de **+1,5%** par rapport aux réalisations de 2024.

Par nature, ces charges se présentent comme suit :

RUBRIQUES	REALISATION DECEMBRE 2025	REALISATION DECEMBRE 2024	EN KDHS	
			VAR EN VALEUR R25/R24	VAR EN % R25/R24
ACHATS CONSOMMES	317 231	314 962	2 268	0,7%
AUTRES CHARGES EXTERNES	528 875	487 877	40 998	8,4%
IMPOTS & TAXES	130 441	129 016	1 425	1,1%
CHARGES DE PERSONNEL	358 397	344 650	13 747	4,0%
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	50 000	-	50 000	100%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS	838 826	914 450	-75 624	-8,3%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 223 770	2 190 955	32 815	1,5%

📌 LES ACHATS CONSOMMÉS : 317,2 MDHS (+2,3 MDHS, soit +0,7%)

Par rapport aux réalisations de 2024, les composantes du poste Achats consommés ont évolué principalement comme suit :

- ▶ Achats non stockés de matières et fournitures : **127,9 MDHS** en 2025, soit une hausse de **5,3%** l'équivalent de **+6,5 MDHS** expliquée principalement, par la hausse relative aux besoins des usagers électricité à moyens tensions dans les ports de et aux fournitures d'eau ;
- ▶ Achats de travaux, études et prestations de service : **180,1 MDHS** en 2025, soit une baisse de **1,9%**, l'équivalent de **-3,6 MDHS**, expliquée principalement par l'effet conjugué de :
 - La baisse des achats d'étude de **-13,7 MDHS** par rapport à l'année 2024 soit **-37,6%** enregistrée essentiellement dans les ports de Laayoune (**-6,5 MDHS**), Mohammedia (-

5,3 MDHS), Dakhla (**-1,7 MDHS**), Tantan (**-1 MDHS**), partiellement compensées par une hausse de **+2,1 MDHS** au niveau du siège de la Direction Générale ;

- La hausse des achats de prestations de services de **+9,6 MDHS** par rapport à l'année 2024 soit **+6,6%** enregistrée essentiellement au niveau du siège de la Direction Générale (**+4,6MDHS**), au port de Casablanca (**+1,7 MDHS**), au port d'Agadir (**+1,6 MDHS**) et au port de Nador (**+1,3 MDHS**) ;

📌 LES AUTRES CHARGES EXTERNES : **528,9 MDHS (+41 MDHS, soit +8,4%)**

Les réalisations des rubriques de ce poste, se présentent comme suit :

- ▶ Les locations, charges locatives et redevances crédit-bail de **34,6 MDHS** en hausse de **+2,8%** soit **+1 MDHS** par rapport à 2024, expliquée principalement par la hausse des charges relatives à la location des moyens de transport de **+0,7 MDHS** soit **+8,4%**.
- ▶ Les entretiens et réparations de **449,7 MDHS (+36,4 MDHS, soit +8,8%)**.

Cette hausse s'explique principalement par l'effet conjugué de :

- La hausse des frais d'entretiens et réparations des quais de pêche de **+37,9 MDHS** principalement au niveau des ports de Larache et Kenitra, respectivement de **+24,2 MDHS** et **+11,9 MDHS**.
- La hausse des frais d'entretien et de réparation des quais de plaisance de **+14,3 MDHS**, principalement au port de Marina Smir de **+16,8 MDHS** compensée partiellement par la baisse de **-2,4 MDHS** au niveau du Sable d'Or ;
- La hausse des frais d'entretiens et réparations des bâtiments administratifs de **+6,3 MDHS** enregistrée principalement au niveau des ports de Mohammedia et Tanger, respectivement de **+2,9 MDHS**, et **+2,2 MDHS** ;
- La hausse des frais d'entretiens et réparations des réseaux d'assainissement de **+4,2 MDHS** enregistrée essentiellement au niveau du port de Sables d'Or de **+4 MDHS** ;
- La hausse des charges de dragage d'un montant de **3,7 MDHS** suite aux variations constatées dans la majorité des ports. Les principales augmentations ont été enregistrées dans les ports suivant :
 - **+ 16,6 MDHS** au niveau du port d'Agadir;
 - **+15,7 MDHS** au niveau du port de Nador;
 - **+6 MDHS** au niveau du port d'Essaouira;
 - **+6 MDHS** au niveau du port de Tantan;
 - **+3,5 MDHS** au niveau du port de Chmaala;
 - **+3,2 MDHS** au niveau du port de Sables d'Or;
 - **+3,2 MDHS** au niveau du port de Tarfaya;

En revanche, les baisses ont été enregistrées dans les ports suivants :

- **-27 MDHS** au niveau du port de Kenitra;
- **-13,8 MDHS** au niveau du port de Laayoune;

- **-6,9 MDHS** au niveau du port de Eljadida;
- **-6 MDHS** au niveau du port de Boujdour;
- **-3,8 MDHS** au niveau du port de Safi;
- La hausse des frais d'entretiens et réparations des réseaux d'électricité moyens tension de **+2,5 MDHS**, principalement dans les ports suivants : Mohammedia de **+0,9 MDHS**, Kenitra de **+0,7 MDHS** et de Jorf Lasfar **+0,6 MDHS** ;
- La baisse des frais d'entretien et de réparation des digues et jetées de **-35 MDHS** principalement dans le port de Jorf Lasfar de **-26,6 MDHS** et Sables d'Or de **-6,2 MDHS**;
- La baisse des charges de maintenance des applications informatiques de **-5,5 MDHS** intégralement au niveau du siège de la Direction Générale.

Les principales opérations de maintenance et d'entretien réalisées en 2025 ont porté sur :

- Le dragage des bassins (**171,9 MDHS**) ;
 - L'entretien des quais de pêche (**58,2 MDHS**) ;
 - L'entretien autres biens immobiliers (**30,9 MDHS**) ;
 - L'entretien des bâtiments administratifs (**26,6 MDHS**) ;
 - L'entretien des voies d'accès (**17,7 MDHS**) ;
 - L'entretien des quais de plaisance (**17,7 MDHS**) ;
 - L'entretien des autres surfaces couvertes (**15,3 MDHS**) ;
 - L'entretien du réseau de l'électricité moyen tension (**15,3 MDHS**) ;
 - L'entretien du réseau d'Eau (**10,6 MDHS**) ;
 - L'entretien des murs clôtures des ports (**9,6 MDHS**) ;
 - L'entretien des digues et jetées (**8,3 MDHS**).
- ▶ Autres charges de **44,6 MDHS (+3,7 MDHS, soit +9%)**
- Les Autres charges regroupant les primes d'assurance, ainsi que toutes les autres charges de fonctionnement qui ont atteint un niveau de **44,6 MDHS**, l'équivalent d'une hausse de **3,7 MDHS**, soit **+9%** par rapport à 2024.

📌 **IMPOTS ET TAXES : 130,4 MDHS (+1,4 MDHS, soit +1,1%)**

Les principales composantes de cette rubrique sont :

- ▶ Une redevance domaniale de **110 MDHS** ;
- ▶ La taxe professionnelle, la taxe sur les services communaux et les taxes locales de **20,3 MDHS**.

📌 **CHARGES DU PERSONNEL : 358,4 MDHS (+13,7 MDHS, soit +4%)**

Les charges du personnel ont enregistré au titre de l'année 2025, un montant de **358,4 MDHS**, soit une hausse de **4%** par rapport aux charges de l'année 2024.

Ces charges sont composées :

- ▶ De la rémunération du personnel de **293,5 MDHS (+9,4 MDHS, soit +3,3%)** ;
- ▶ Des charges sociales de **64,9 MDHS (+4,3 MDHS, soit +7,1%)**.

➤ AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION : 50 MDHS (+50 MDHS, soit +100%)

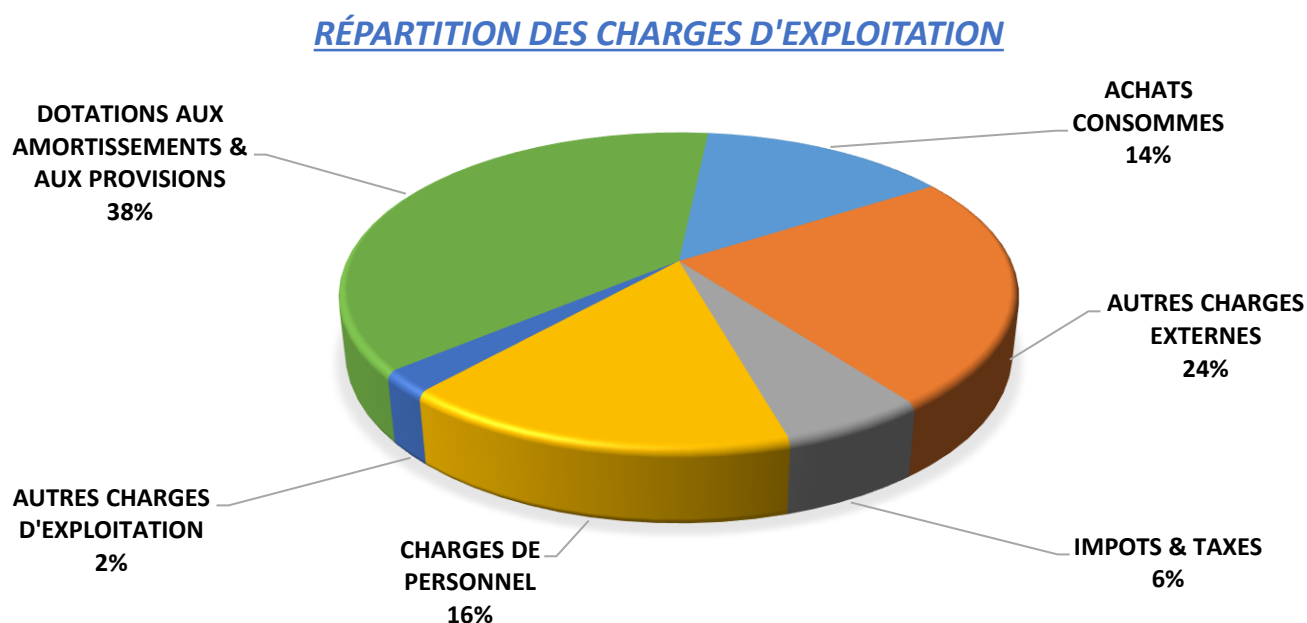
Les autres charges d'exploitation ont enregistré au titre de l'année 2025, un montant de **50 MDHS**, relatif à l'aménagement du tronçon reliant la desserte nord à la zone logistique de Zenata.

➤ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS : 838,8 MDHS (-75,6 MDHS, soit -8,3%)

Les rubriques de ces charges sont détaillées comme suit :

- ▶ Les dotations aux amortissements des immobilisations en baisse de **-0,7 MDHS** soit **-0,1%**, passant de **794,1 MDHS** en 2024 à un montant de **793,4 MDHS** en 2025;
- ▶ Les dotations aux provisions pour risques et charges durables en baisse de **-7,6 MDHS**, affichant ainsi un montant de **4,8 MDHS** en 2025, contre **12,3 MDHS** en 2024 soit **-61,4%**. Cette baisse est expliquée principalement par la constatation en 2024 d'une dotation d'exploitation aux provisions pour litige au port de Casablanca de **7,4 MDHS** ;
- ▶ Les dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations pour un montant de **48,6 MDHS** constatées en 2024 ;
- ▶ Les dotations aux provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés ayant connu une baisse de **18,8 MDHS**, en passant de **58,3 MDHS** en 2024 à **40,6 MDHS** en 2025.

La répartition des charges d'exploitation dont le montant s'élève à **2 223,8 MDHS**, se présente par nature, comme suit :



Les principaux indicateurs financiers de l'ANP au titre de l'année 2025, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

EN MDHS

Rubriques	REALISATIONS 2025	REALISATIONS 2024	VAR EN VALEUR R25/R24	VAR % R25/R24
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 082 414	2 837 826	244 589	8,6%
CHARGES D'EXPLOITATION	2 223 770	2 190 955	32 815	1,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	858 644	646 870	211 774	32,7%
RESULTAT FINANCIER	-22 541	-41 193	18 652	45,3%
RESULTAT COURANT	836 103	605 677	230 425	38,0%
RESULTAT AVANT IMPOTS	668 247	640 306	27 941	4,4%
IMPOTS SUR LES SOCIETES	263 381	231 560	31 821	13,7%
RESULTAT NET	404 866	408 746	-3 881	-0,9%

Partie II : Comptes consolidés du Groupe 'ANP'

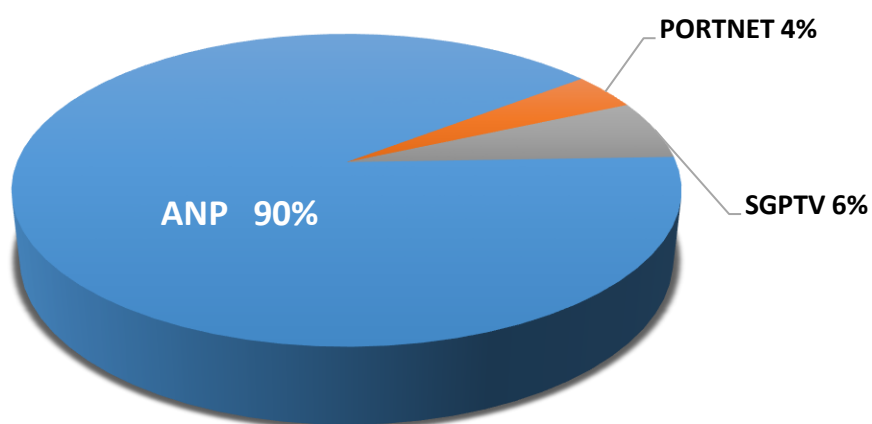
Les réalisations financières consolidées du Groupe 'ANP' au titre de l'année 2025 se présentent comme suit :

A. EN TERMES D'ACTIVITE :

I. CHIFFRE D'AFFAIRES :

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2025, comparé à celui de 2024, a connu une augmentation de **7,1%** en passant de **3 101 MDHS** à **3 322 MDHS** en 2025 consolidant la même tendance haussière que celle enregistrée les années passées.

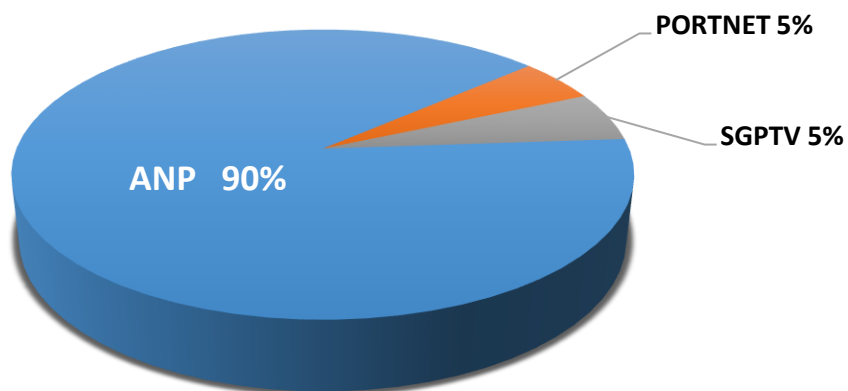
Par structure, Le chiffre d'affaires du Groupe 'ANP' est réparti comme suit :



II. CHARGES D'EXPLOITATION :

Les charges d'exploitation consolidées s'élèvent au titre de l'année 2025 à un montant de **2 393 MDHS**, soit **+1,4%** par rapport aux réalisations de 2024.

Par structure, ces charges se présentent comme suit :



III. RESULTATS CONSOLIDES

Les résultats consolidés au titre de l'exercice 2025 sont comme suit :

- ✍ Résultat d'exploitation consolidée **1 048 MDHS**.
- ✍ Résultat courant consolidée **949 MDHS**.
- ✍ Résultat net consolidée **530 MDHS**.

Le tableau ci-après, reprend une synthèse des produits et de charges (Cf. détail Produits et Charges en annexes) :

Indicateurs	En MDHS			
	REALISATIONS 2025 ANP	REALISATIONS 2025 PORTNET	REALISATIONS 2025 SGPTV	REALISATIONS 2025 GROUPE 'ANP'
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 993	127	203	3 322
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 082	144	215	3 441
CHARGES D'EXPLOITATION	2 145	117	131	2 392
RESULTAT D'EXPLOITATION	937	28	84	1 048
RESULTAT COURANT	854	30	66	950

B. AU NIVEAU BILANCIEL :

Tel que détaillé ci-après, le total actif consolidé est de **21,6 Milliards de DHS** en 2025 contre **21,5 Milliards de DHS** en 2024, soit une baisse de **13,5%**.

Les immobilisations représentent au titre de l'année 2025 près des **¾** du total de l'actif (**69%**) un niveau identique à celui enregistré en 2024, confirmant ainsi la stabilité de leur poids dans la structure de l'actif.

Les Fonds propres sont de **11 Milliards de DHS**, soit près de la moitié du total du bilan (**51%**). Cela est dû à l'apport de l'Etat au fonds de l'ANP en 2019 des fonds d'un montant de **5 Milliards de DHS** en contrepartie d'une immobilisation incorporelle du même montant.

En ce qui concerne la mobilisation de financements, la variation constatée concerne essentiellement les remboursements des dettes de financement de l'ANP et de la SGPTV respectivement pour un montant de **698,1 MDHS** et **65,5 MDHS** au titre de l'exercice 2025 et le déblocage du 1er tirage du prêt de la BERD pour **194,5 MDHS**.

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

En MDHS

ACTIF	EXERCICE au 31/12/2025	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2024
* Immobilisations incorporelles	4 466	4 574
* Immobilisations corporelles	9 465	9 344
* Immobilisations financières	695	692
* Titres MEE	177	155
* Impôts différés actifs	19	51
ACTIF IMMOBILISE	14 822	14 816
* Stocks	8	9
* Créances d'exploitation	728	741
* Créances diverses	2 321	2 542
* Titres et valeurs de placement	959	871
ACTIF CIRCULANT	4 016	4 163
* Trésorerie-Actif	2 764	2 521
TOTAL ACTIF	21 602	21 500

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

En MDHS

PASSIF	EXERCICE au 31/12/2025	EXERCICE au 31/12/2024
Capitaux Propres Groupe	10 299	9 920
* Capital social	9 063	9 063
* Réserves Consolidés	743	458
* Résultat net part groupe	493	399
Intérêts minoritaires	326	289
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	10 625	10 209
* Subventions d'investissement	-	353
* Provisions pour risques et charges	477	487
* Dettes financières	5 702	6 260
PASSIF IMMOBILISE	6 179	7 100
* Dettes d'exploitation	403	460
* Autres dettes	1 763	1 290
* Autres provisions pour risques et charges	1	1
PASSIF CIRCULANT	2 167	1 751
* Trésorerie-Passif	2 630	2 440
TOTAL PASSIF	21 601	21 500

C. TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE :

En millions de dirhams	Capital	Réserves et résultat consolidés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêt minoritaire	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2024	9 063	527	9 590	268	9 859
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur		-	-		-
Montants retraités à l'ouverture	9 063	527	9 590	268	9 859
Variation des capitaux propres					
Résultat de l'exercice	-	511	511	21	531
Résultat global total de l'année	-	511	511	21	531
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Dividendes et acomptes versés	- -	70	70	- -	70
Reclassement des réserves	-	-	-	-	-
Acquisition des minoritaires	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	111	111	-	111
Total des transactions avec les actionnaires	- -	181	181	- -	181
Capitaux propres au 31 décembre 2024	9 063	857	9 920	289	10 209
Au 1er janvier 2025	9 063	857	9 920	289	10 209
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur		-	-		-
Montants retraités à l'ouverture	9 063	857	9 920	289	10 209
Variation des capitaux propres					
Résultat de l'exercice	-	493	493	37	530
Résultat global total de l'année	-	493	493	37	530
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Dividendes et acomptes versés	- -	114	114	- -	114
Reclassement des réserves	-	-	-	-	-
Acquisition des minoritaires	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	- -	114,29	114	- -	114
Capitaux propres au 31 décembre 2025	9 063	1 236	10 299	326	10 625

D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE :

En MDHS

RUBRIQUES	EXERCICE au 31/12/2025	EXERCICE au 31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'activité		
* Résultat net consolidé	530	420
* Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations aux amortissements	818	865
Variation des impôts différés	32	13
Plus-values de cessions, nettes	-0	-78
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	-45	
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-22	-18
Autres flux	23	-77
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	1 336	1 124
* Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	335	231
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	1 670	1 355
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
* Acquisition d'immobilisations	-829	-455
* Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	0	80
* Incidence des variations de périmètre		131
* Autres variations d'immobilisation	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-829	-244
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
* Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-114	-70
* Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	
* Diminution des immobilisations financières	5	6
* Augmentation des immobilisations financières	-8	-4
* Augmentation des Dettes de Financement	195	130
* Remboursements d'emprunts	-776	-693
* Augmentation de capital	-	-
* Subventions d'investissement reçues	-	32,69
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-698	-598
Variation de trésorerie	143	513
* Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	951	438
* Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	1 094	951

E. ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ETIC) DU GROUPE ANP

I. **ACTIVITE DU GROUPE :**

L'ANP a été créée en vertu de la loi 15/02 et a pour principales missions :

- D'assurer le développement, la maintenance et la modernisation des ports pour traiter, dans les meilleures conditions de gestion, de coût, de délai et de sécurité, les navires et les marchandises transitant par les ports ;
- D'assurer la sûreté et la sécurité dans les ports au respect de la dimension environnementale ;
- De veiller à l'optimisation de l'utilisation de l'outil portuaire par l'amélioration de la compétitivité des ports, la simplification des procédures et des modes d'organisation et de fonctionnement ;

- D'assurer la régulation dans les ports de manière à garantir le respect du libre jeu de la concurrence dans l'exploitation des activités portuaire.

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Les faits marquants concernant les filiales de l'ANP au titre de l'année 2025 se résument comme suit :
 - Lancement d'une nouvelle démarche pour la Déclaration Sommaire Combinée (DSC) via PortNet, remplaçant ainsi trois déclarations distinctes précédemment requises pour la prise en charge des marchandises dans les MEAD. Cette démarche, opérationnelle depuis le 10/02/2025, vise à simplifier les procédures, réduire les délais de traitement et renforcer la transparence, avec une obligation d'adoption généralisée dans un délai de trois mois.
 - Reconnaissance du Guichet Unique PortNet par la 'Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement' (CNUCED) comme un exemple réussi de numérisation du commerce international.
 - Participation de PORTNET au Forum Africa Logistics 2025, du 20 et 21 novembre à Dakhla, un événement panafricain placé sous le thème « Rôle du Maroc dans la connectivité logistique africaine ».
 - Participation de la SGPTV au Festival Culturel International de la Route maritime de la soie qui s'est déroulé du 11 au 13 décembre 2025 à Quanzhou en Chine dans le cadre de la coopération entre le Maroc et la Chine.

III. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION :

Les comptes sociaux des entreprises entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés suivant les règles et les pratiques comptables applicables au Maroc.

3.1 Principales règles comptables et méthodes de consolidation du groupe ANP

Tel que prévu par la circulaire N° 07/09 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), le Groupe 'ANP' a la possibilité de présenter ses comptes consolidés soit conformément à la méthodologie du Conseil National de la Comptabilité (CNC) relative aux comptes consolidés (avis n°5) soit conformément aux normes IFRS.

Les principes et méthodes de consolidation utilisés par le Groupe ANP sont basés sur la méthodologie publiée par le CNC.

3.1.1 Méthodes et périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 50%. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister lorsque le Groupe ANP détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation de l'ANP se présente comme suit :

Sociétés	Secteur D'activité	Périmètre au 31 décembre 2025			Périmètre au 31 décembre 2024		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ANP	Secteur Portuaire	100%	100%	IG*	100%	100%	IG*
PORTNET	Secteur Portuaire	78,80%	78,80%	IG	78,80%	78,80%	IG
SGPTV	Secteur Portuaire	50,15%	50,15%	IG	50,15%	50,15%	IG
LPEE	ESSAIS & ETUDES	24,99%	24,99%	MEE*	24,99%	24,99%	MEE*

-IG* : Intégration Globale -MEE* : Mise En Equivalence

Au cours de l'année 2025, le périmètre de consolidation du Groupe ANP n'a connu aucun changement au niveau des entités consolidées.

Les sociétés exclues du périmètre de consolidation et leurs raisons d'exclusion se détaillent comme suit :

Sociétés	2025 et 2024	
	% de participation	Raison d'exclusion
SERECAP	0,21%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
AMOS	5%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
ADM	0,60%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
NIHAM	25%	En liquidation
SAPT	8,33%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
NWM	12,88%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)

3.1.2 Dates de clôture

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

3.1.3 Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement les brevets, les licences et les droits incorporels nécessaires à l'exploitation.

3.1.4 Immobilisations corporelles

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction de la durée

de vie prévue de l'immobilisation. Les durées d'amortissement appliquées par nature d'immobilisation se présentent comme suit :

▪ Constructions	3 à 20 ans
▪ Matériel informatique	3 à 5 ans
▪ Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
▪ Matériel de transport	5 ans
▪ Mobilier et Matériel de bureau	3 à 5 ans

Les plus-values sur cession d'immobilisation sont annulées en cas de cession intragroupe lorsqu'elles sont significatives.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives. Elles sont inscrites au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant, au compte de produits et charges, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière. En outre, les plus-values à l'occasion d'opérations de cessions-bails devraient être étalées sur la durée du contrat, lorsque le bien est repris dans le cadre d'une opération de financement.

3.1.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement composées des titres de participation non consolidés qui figurent au bilan à leur coût d'acquisition et de leur valeur d'utilité.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée après analyse au cas par cas des situations financières de ces sociétés.

3.1.6 Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de matières et fournitures consommables. Les stocks sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en fonction de leur valeur nette de réalisation.

3.1.7 Créances & chiffre d'affaires

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée au titre des créances contentieuses et des créances anciennes en fonction du risque lié à leur recouvrement.

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ou de la période. Les pertes de change latentes ainsi que les gains latents sont enregistrés en résultat.

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment où le service a été rendu au client.

3.1.8 Titres et valeurs de placement

Les titres et valeurs mobilières de placement sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

3.1.9 Trésorerie

Les comptes de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur nominale.

3.1.10 Subvention d'investissements

Les subventions d'investissements reçus de l'Etat sont rapportées au résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

3.1.11 Provisions pour risques et charges

Il s'agit de provisions évaluées à l'arrêté des comptes, destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Cette rubrique comprend également, l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi accordés selon la catégorie des salariés de l'entreprise. Ces avantages sont estimés sur la base de la méthode actuarielle dite « Projected unit credit method » (« PUC Proratée »).

L'indemnité susceptible d'être versée d'après les accords en vigueur dans l'entreprise, est estimée pour chaque participant à partir de ses données personnelles projetées (ancienneté et salaire) à l'âge de versement de la prestation.

Les engagements de l'ANP envers le participant (Valeur Actuarielle des Prestations Futures ou VAPF) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte de :

- La probabilité de présence du participant dans l'entreprise et de survie jusqu'au versement de la prestation ;
- L'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

3.1.12 Retraitement des impôts

Les impôts sur le résultat regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

3.1.13 Résultat non courant

Les comptes de produits et charges non courants sont destinés à enregistrer les produits et les charges ne se rapportant ni à l'exploitation normale, ni à l'activité financière de l'entreprise, et ayant par conséquent un caractère non récurrent.

3.1.14 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

3.1.15 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est corrigé pour tenir compte de l'incidence des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de la variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité, ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

3.1.16 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est égal à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans les actifs et passifs retraités de l'entité acquise.

IV. DETAIL ET EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ET DE LEURS VARIATIONS :

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

En MDHS

GROUPE ANP	2024	Acquisitions Dotations	Cessions et retraits	Changement de périmètre	Reclassement	2025
Brut	19 314	829	26	-	0	20 117
Immobilisations incorporelles	5 244	20	-	-	0	5 264
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	188	16	-	-	-	204
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	5 056	3	-	-	0,24	5 059
Immobilisations corporelles	14 070	810	26	-	0	14 853
Terrains	84	-	-	-	-	84
Constructions	9 778	8	3	-	524	10 307
Installations techniques, matériel et outillage	2 074	85	5	-	6	2 160
Matériel de transport	159	0	-	-	-	159
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements	207	7	18	-	35	230
Autres immobilisations corporelles	39	4	1	-	-	42
Immobilisations corporelles en cours	1 730	705	-	-	565	1 870
Amortissements et dépréciations	5 396	818	26	-	-	6 187
Immobilisations incorporelles	670	128	-	-	-	798
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	121	25	-	-	-	146
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	549	103	-	-	-	652
Immobilisations corporelles	4 726	689	26	-	-	5 389
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	3 428	493	3	-	-	3 918
Installations Techniques, Matériel et Outillage	962	161	5	-	-	1 117
Matériel de Transport	98	16	-	-	-	114
Mobiliers, Matériel de Bureau et Aménagements	159	16	18	-	-	158
Autres Immobilisations Corporelles	30	3	1	-	-	33
Immobilisations corporelles en cours	49	-	-	-	-	49
Total net	13 918	12	0	-	0	13 930

En 2025, les acquisitions correspondent à des projets d'infrastructure engagés par l'ANP et ses filiales. Les investissements de l'ANP représentent plus que 90% du total des acquisitions du Groupe ANP.

2. Immobilisations financières

Au 31 décembre 2025 et 2024, les immobilisations financières se présentent comme suit :

(en millions MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Prêts immobilisés	11	9
Autres créances financières	5	5
Titres de participation (1)	679	679
TOTAL NET	695	692

(1) Au 31/12/2024 et 2025, les titres de participation sont constitués comme suit :

SOCIETES	Brute	Provision	Net 2025	Net 2024
SERECAP	-	-	-	-
AMOS	-	-	-	-
ADM	95	-	95	95
NIHAM	6	6	-	-
SAPT	50	16	34	34
NWM	550	-	550	550
Total	701	22	679	679

3. Titres mis en équivalence

Le détail des titres mis en équivalence se présente comme suit :

	Pourcentage de contrôle	
	31/12/2025	31/12/2024
LPEE	24,99%	24,99%

Sociétés	31/12/2025		31/12/2024	
	valeur des titres	quote-part du résultat	valeur des titres	quote-part du résultat
LPEE	177	22	155	18
TOTAL	177	22	155	18

Les principaux agrégats en normes marocaines des sociétés mises en équivalence sont détaillés comme suit :

	LPEE	
	31/12/2025	31/12/2024
Actif immobilisé	263	200
Actif circulant	911	824
Passif à long terme	814	728
Dettes du passif circulant	377	319
Chiffre d'affaires	763	623
Résultat d'exploitation	151	71

4. Stocks

(en millions MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Stocks et en-cours	9,1	9,4
Dépréciation (-)	-0,8	-0,8
TOTAL NET	8,2	8,6

Les stocks sont composés principalement de matières et de fournitures consommables et n'ont pas connu de variation significative au cours de l'année 2025.

5. Créances d'exploitation :

(en millions MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Clients et comptes rattachés	1 304	1 351
Dépréciation	-576	-607
TOTAL NET	728	744

L'ensemble des créances clients à fin 2025 et à 2024 a une échéance de moins d'un an.

6. Actifs, passifs d'impôts différés et Impôt sur le résultat

6.1. Actifs, passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

(en millions MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Impôts différés actifs	19	51
Impôts différés passifs	0	0

Les impôts différés sont relatifs à des retraitements de consolidation dont principalement, le retraitement des immobilisations en non valeurs, le retraitement des contrats de crédit-bail et le retraitement lié aux avantages post-emploi.

6.2 Preuve d'impôt

(en millions MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Impôt sur les sociétés	270	239
Impôts différés	32	9
Charge d'impôt	302	248
Taux d'impôt constaté *	36%	37%

* Impôts sur les résultats/résultat avant impôts

La charge d'impôt a passé de **248 MDHS** en 2024 à **302 MDHS** en 2025, impactée principalement par la hausse de l'impôt sur les sociétés de l'ANP.

(en millions MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	530	420
Impôts comptabilisés	302	248
Résultat avant impôt	832	668
Taux d'impôt en vigueur	34%	33%
Impôt théorique	283	221
Autres impacts	-19	-28
Impôt effectif	302	248

7. Créances diverses

(en millions MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	2	40
Personnel	0	0
Etat- débiteurs	798	744
Autres débiteurs	70	142
Comptes d'associés	0	0
Autres comptes de régularisation Actif	1 450	1 615
TOTAL NET	2 321	2 541

La rubrique Etat débiteurs au 31 décembre 2025 est principalement composée de crédit de TVA pour **363 MMAD** contre **479 MMAD** au 31 décembre 2024 ainsi que la TVA récupérable de **173 MMAD** en 2025 contre **175 MMAD** en 2024 et des acomptes sur IS pour **258 MMAD** en 2025 contre **85 MMAD** en 2024.

8. Provisions pour risques et charges :

(en millions MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Provisions durables pour risques et charges	477	487
Autres provisions pour risques et charges	1	1
TOTAL	478	488

Le tableau de mouvements des provisions pour risques et charges se présente comme suit :

(en millions MAD)	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provisions pour risques et charges	468	5	15	457
Avantages au personnel	20	-	-	20
Provisions durables pour risques et charges	487	5	15	477
Autres provisions pour risques et charges	1	-	-	1

La rubrique provisions durable pour risques et charges est composée principalement des provisions pour risques liés aux litiges avec les différents tiers pour **468 MMAD** au 31 décembre 2024 contre **457 MMAD** au 31 décembre 2025.

9. Dettes d'exploitation :

(en millions MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs et comptes rattachés	403	459
TOTAL	403	459

L'échéance des dettes d'exploitation en 2025 et 2024 est à moins d'un an.

10. Dettes financières :

Au 31 décembre 2025, l'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

(en millions MAD)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Emprunts obligataires	484	1 212	1 731	3 427
Autres dettes de financement	355	1 213	707	2 275
Emprunts et dettes financières	840	2 425	2 437	5 702

Les dettes de financement incluent principalement :

- Emission d'un emprunt obligataire par placement privé en juin 2022 d'un montant de **280 MMAD** ;
- Un emprunt obligataire souscrit par placement privé en décembre 2021 pour un solde de **317 MMAD** ;
- Un emprunt obligataire souscrit par placement privé en octobre 2021 pour un solde de **367 MMAD** ;
- Un crédit consortial garanti souscrit en 2021 pour un montant de **500 MMAD** ;
- Crédit AFD signé le 22 Juin 2020 pour un montant total de 100 Millions d'euros. Au 31 décembre 2025, Les six tirages sont effectués pour un Montant de **1 018 MMAD** ;
- Un emprunt obligataire souscrit en décembre 2019 pour un solde de **1 824 MMAD** ;
- Un emprunt obligataire souscrit en juin 2019 en deux tranches pour un solde de **540 MMAD** ;
- Un emprunt obligataire souscrit en 2017 en deux tranches pour un solde de **100 MMAD** ;
- Crédit AFD présentant un solde de : **107 MMAD** ;
- Prêt contracté auprès de la BERD pour un montant total de 40 Millions d'euros. Au 31 décembre 2025, le 1^{er} tirage est effectué pour un montant de **193 MDHS** ;
- Dette de financement d'acquisition d'un SCANNER pour un montant total de **18,5MMAD** au port d'ELHOCEIMA. Au 31 décembre 2025, le solde est de **7,4 MMAD** ;

- La signature par la SGPTV, en date du 22 Février 2021, du contrat de prêt relatif au crédit de 100 MDH garanti. Le solde restant à payer à fin décembre 2025 est de **69 MMAD**.
- Un emprunt bancaire à long terme de la SGPTV pour un solde de **347 MMAD** ;

L'ensemble des dettes sont souscrites par l'ANP à l'exception des deux emprunts bancaires de **69 MMAD** et **347 MMAD** dû par la filiale SGPTV.

11. Autres dettes :

(en millions MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Clients créditeurs, avances et acomptes	152	144
Dettes sociales	81	74
Dettes fiscales	864	759
Autres dettes et comptes de régularisation	667	313
TOTAL	1 764	1 290

Au 31 décembre 2025, le poste dettes fiscales comprend essentiellement la TVA facturée pour un montant de **172 MMAD** contre **188 MMAD** au 31 décembre 2024.

Les autres dettes et comptes de régularisation sont essentiellement relatifs aux dettes sur acquisition d'immobilisations pour **177 MMAD** en 2025 contre **147 MMAD** en 2024.

12. Trésorerie :

(en millions MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Disponibilités	2 646	2 520
Trésorerie Passif	2 512	2 440
Trésorerie nette	134	80

La trésorerie nette a connu une hausse entre les deux exercices 2024 et 2025.

13. Chiffre d'affaires :

(en millions MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises	-	-
Ventes de services	3 322	3 101
Chiffre d'affaires	3 322	3 101

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de :

- Droits de Ports pour **1 444 MMAD** en 2025 contre **1 384 MMAD** en 2024 ;
- Redevances de concessions et d'autorisations pour **1 275 MMAD** en 2025 contre **1 169 MMAD** en 2024 ;
- Redevance de gestion de réseaux pour **142 MMAD** en 2025 contre **130 MMAD** en 2024 ;

- Redevance d'occupation du domaine public pour **116 MMAD** en 2025 contre **117 MMAD** en 2024 ;
- Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale PORTNET pour **128 MMAD** en 2025 contre **121 MMAD** en 2024 ;
- Le chiffre d'affaires de la filiale SGPTV pour **203 MMAD** en 2025 contre **165 MMAD** en 2024.

14. Autres charges externes :

Détail des charges externes en milliers de dirhams

(en millions MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Locations et charges locatives	23	20
Entretiens et réparations	473	456
Primes d'assurances	10	10
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	2	1
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires & Commission	16	11
Redevances pour brevets, marques, droits	0	0
Transports	1	1
Déplacements, missions et réceptions	11	10
Reste du poste des autres charges externes	24	26
Total	559	535

Au 31 décembre 2025, La hausse des charges externes est liée principalement à la hausse des charges liées à l'entretien et à la maintenance des infrastructures portuaires.

15. Charges du personnel :

Au 31 décembre 2025, les charges du personnel, y compris les charges patronales, s'élèvent à **416 MMAD** contre **393 MMAD** au 31 décembre 2024.

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale au cours de l'exercice 2025 est de **1 010** personnes contre **984** en 2024.

Au 31 décembre 2025, la rémunération des principaux dirigeants de l'ANP y compris les charges sociales s'élève à **8,4 MMAD** contre **10,8 MMAD** en 2024.

16. Dotation d'exploitation :

(en millions MAD)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles	689	688
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	128	128
Dotations aux provisions	77	149
Total	894	965

La baisse des dotations aux amortissements est expliquée principalement par la baisse des dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations de **-48,6 MDHS**, et des clients et comptes rattachés de **-18,8 MDHS**.

17. Résultat financier :

(En millions de dirhams)	31/12/2025	31/12/2024
Gains de change	3	51
Reprises financières : transfert charges	80	130
Produits des titres de participation	-	1
Intérêts et autres produits financiers	58	34
Produits financiers	141	216
Charges d'intérêts	216	246
Pertes de change	24	5
Autres charges financières	-	-
Dotations financières	-	-
Charges financières	240	252
Résultat financier	-99	-36

Le résultat financier a connu une baisse de **63 MMAD** en 2025 par rapport à 2024 expliquée principalement par la baisse des gains de changes, la baisse des reprises financière, la hausse des intérêts et produits financiers ainsi que la baisse des charges d'intérêts et la hausse des pertes de changes.

18. Résultat non courant :

(En millions de dirhams)	31/12/2025	31/12/2024
Produits non courants	200	256
Charges non courantes	339	362
Résultat non courant	139	106

Les produits non courants ont passé de **256 MMAD** en 2024 à **200 MMAD** en 2025. Tandis que les charges non courantes ont passé de **362 MMAD** en 2024 à **339 MMAD** en 2025.

19. Engagement hors bilan :

Au 31 décembre 2025, les avals, cautions et sûretés reçus par le Groupe ANP s'élèvent à **1 060 MMAD** en 2025 contre **1 045 MMAD** en 2024. (Cf. états annexes).

Les avals, cautions et sûretés donnés par le Groupe ANP s'élèvent à **500,4 MMAD** à fin 2025 demeurant stables par rapport à fin 2024.

20. Information sectorielle :

Au Maroc, le Groupe ANP représenté par l'ANP en tant qu'Autorité portuaire, est le gestionnaire des ports relevant de son domaine d'intervention. Sa mission consiste principalement en (i) la maintenance et le développement des infrastructures portuaires, (ii)

la veille sur le respect des règles de sûreté et sécurité dans les ports et (iii) la régulation des activités et des opérateurs dans les ports.

La principale activité du Groupe est liée à la gestion des ports du Maroc et des produits directement liés à ce processus. Le Groupe ANP dispose de filiales consolidées par mise en équivalence dont l'activité consiste à réaliser des études d'ingénieries et de conseils.

En conséquence, le Groupe qui opère à 100% au Maroc considère qu'il a deux activités principales : la gestion portuaire et le Conseil.

Les principaux agrégats de ces deux activités sont présentés comme suit :

(En millions de dirhams)	31/12/2025		31/12/2024	
	Activité portuaire	Activité de conseil	Activité portuaire	Activité de conseil
Actifs immobilisés	14 648	173	14 665	151
Actifs circulant	4 017	-	4 165	-
Trésorerie actif	2 646	-	2 520	-
Total Actif	21 311	173	21 350	151
Capitaux propres	10 452	173	10 058	151
Passifs à long terme	6 179	-	7 100	-
Passifs circulant	2 168	-	1 752	-
Trésorerie passif	2 512	-	2 440	-
Total Passif	21 311	173	21 350	151
Chiffres d'affaires	3 324	-	3 103	-
Résultat d'exploitation	1 048	-	792	-

21. Entreprises liées :

Le volume des transactions réalisées par l'ANP avec LPEE s'est élevé à respectivement **10 MMAD** et **16 MMAD** respectivement au 31 décembre 2025 et 2024. Le solde dû par l'ANP à LPEE s'élève à près de **2 MMAD** au 31 décembre 2025.

22. Evénements post-clôture :

Néant.

F. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ANP	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
PORTNET	78,80%	78,80%	IG	78,80%	78,80%	IG
SGPTV	50,15%	50,15%	IG	50,15%	50,15%	IG
LPEE	24,99%	24,99%	MEE	24,99%	24,99%	MEE

-IG : Intégration Globale

-MEE : Mise En Equivalence

Partie III : Attestations des Auditeurs Externes :

A. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP :

RAPPORT GÉNÉRAL DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP)

300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf
Casablanca

AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de l'Agence Nationale des Ports (ANP), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 10.342.332.865,01 MAD dont un bénéfice net de 404.865.584,72 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Agence Nationale des Ports (ANP) au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES CRÉANCES RATTACHÉES

1. Question clé identifiée

Les titres de participation et les créances rattachées enregistrent au 31 Décembre 2025 des montants nets respectifs de 990 049 KMAD et 1 000 KMAD.

À la date d'entrée, les titres de participation sont comptabilisés généralement à leur coût d'acquisition. Pour leur part, les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation à caractère exceptionnel est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction d'estimations sur lesquelles se fonde la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres des sociétés concernées. Compte tenu du poids des titres de participation et des créances rattachées au bilan et de leur sensibilité des soldes y afférents aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres comme un point clé de notre audit.

2. Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à cette question clé

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs actuelles des titres de participation et des créances rattachées, sachant que les participations de l'ANP constituent des participations stratégiques dans des entreprises publiques qui ne présentent pas de risques majeurs de cessation d'activité, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par l'entité et le cas échéant des dépréciations comptabilisées ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus dans les tests de dépréciation concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres, sont fondés sur une documentation probante.
- Vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, qu'il n'existe pas d'événements pouvant impacter le montant des dépréciations constatées dans les comptes.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rabat, le 28 Avril 2026

Fizazi & Associés



B. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES CONSOLIDES GROUPE ANP :

RAPPORT GÉNÉRAL DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP)

300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf

Casablanca

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de l'Agence Nationale des Ports (ANP) et de ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **10 625 millions de dirhams dont un résultat net consolidé de 530 millions de dirhams**.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rabat, le 28 Avril 2026

Fizazi & Associés



Partie IV : Environnemental Social et Gouvernance (ESG)

A. INFORMATIONS A TITRE GENERAL

I. AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP) : Gouvernance et Stratégie RSE

1. Gouvernance :

a. Organes d'administration

➤ Composition du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 34 de la Loi portuaire n°15-02, l'Agence est administrée par un Conseil d'Administration et gérée par un Directeur. Le Conseil d'Administration est présidé par le Ministre de l'Equipeement et de l'Eau, conformément à l'article 3 du décret n° 2.17.201 du 28 avril 2017 relatif aux attributions du Ministre de l'Equipeement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

Il comprend, en plus du représentant de l'ANGSPE (membre en vertu de l'article 5 de la loi n° 82-20 portant création de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics), les membres suivants :

- a) Des représentants de l'Administration ;
- b) Le Président de la fédération des chambres de commerce, d'industrie et de services, ou son représentant ;
- c) Le Président de la fédération des chambres d'agriculture, ou son représentant ;
- d) Le Président de la fédération des chambres des pêches maritimes, ou son représentant;
- e) Le Président du groupement le plus représentatif des entreprises au Maroc ;
- f) Quatre personnalités choisies dans le secteur public et privé, pour leurs compétences technique, juridique, économique et professionnelle dans le domaine portuaire ;
- g) Deux représentants des organisations syndicales les plus représentatives des salariés de l'agence, conformément aux dispositions, de l'alinéa 2 de l'article 425 de la Loi n° 65-99 relative au code du travail.

Les membres visés aux (f) et (g) ci-dessus sont désignés par le Chef du Gouvernement pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois.

La qualité de membre du conseil d'administration, en ce qui concerne les membres visés au f) ci-dessus est incompatible avec tout intérêt personnel en relation avec le domaine portuaire.

Conformément à l'article 3 du décret n°2-06-614 pris pur l'application des articles 31 et 35 de la loi n°15-02, outre les membres visés aux (b), (c), (d), (e), (f), et (g)

de l'article 35 de la loi n°15-02 susvisée, le Conseil d'Administration de l'ANP est composé des membres suivants :

- ▶ Le Ministre chargé des ports ;
- ▶ Le secrétaire général du Département chargé des ports ;
- ▶ Deux représentants du Département chargé des ports, dont le directeur des ports et du domaine public maritime ;
- ▶ Deux représentants du Département chargé des finances, dont le directeur des douanes et des impôts indirects ;
- ▶ Deux représentants du Département chargé du transport, dont le directeur de la marine marchande ;
- ▶ Un représentant du Département chargé de l'intérieur ;
- ▶ Un représentant du Département chargé de l'agriculture
- ▶ Un représentant du Département chargé des pêches maritimes ;
- ▶ Un représentant du Département chargé du commerce et de l'industrie
- ▶ Un représentant du Département chargé de la santé ;
- ▶ Un représentant du Département chargé de l'environnement ;
- ▶ Un représentant du Département chargé de l'énergie.

Les Départements ministériels membres du conseil d'administration de l'Agence sont représentés par leurs secrétaires généraux ou par des directeurs centraux.

Les membres visés aux (b), (c) et (d) de l'article 35 de la loi n°15-02 précitée participent personnellement ou se font représenter par les vices présidents de leurs fédérations.

Le Président du Conseil d'Administration peut inviter à participer aux réunions de ce dernier, toute personne dont il juge la participation utile.

Le contrôleur d'Etat assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative et ce, en vertu de l'article 12 de la 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes.

📌 **Date de nomination des membres de l'organe de gouvernance**

Les membres du Conseil d'Administration de l'ANP, sont désignés Es-qualité. De ce fait, la désignation d'un membre est subordonnée à l'accès aux fonctions lui permettant de siéger au Conseil d'Administration au niveau de son Administration ou Organisme d'appartenance.

📌 **Mode de convocation**

L'article 37, de la loi n°15-02 susvisée, précise que « le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que les besoins de l'Agence l'exigent et au moins deux fois par an pour arrêter :

- ▶ Les états de synthèse de l'exercice clos.
- ▶ Le programme prévisionnel et le budget de l'exercice suivant. »

Aussi, le Conseil peut programmer, au besoin, des réunions dédiées à des thématiques spécifiques.

➤ Conditions de délibérations

L'article 38, de la loi n°15-02 indique que « le Conseil d'Administration délibère valablement lorsque les deux tiers de ses membres sont présents. Si le quorum des deux tiers n'est pas atteint, le Conseil est convoqué une deuxième fois dans un délai de quinze jours et délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante ».

➤ Pouvoirs du conseil

Conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi n°15-02, le Conseil d'Administration dispose de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de l'Agence. A cet effet, il règle par ses délibérations les questions générales intéressant l'Agence, notamment :

- ▶ Arrête la politique générale de l'Agence dans le cadre des orientations fixées par le Gouvernement ;
 - ▶ Arrête le programme des opérations techniques et financières de l'Agence ;
 - ▶ Arrête le budget ainsi que les modalités de financement des programmes d'activités de l'Agence et le régime des amortissements ;
 - ▶ Arrête les comptes et décide de l'affectation des résultats ;
 - ▶ Fixe les redevances, les droits et les tarifs portuaires ;
 - ▶ Arrête l'organisation administrative centrale et extérieure de l'Agence ;
 - ▶ Adopte les statuts du personnel et les fait approuver dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur relative au personnel des établissements publics ;
 - ▶ Examine les plans d'aménagement des ports avant leur approbation ;
 - ▶ Examine les règlements d'exploitation des ports avant leur approbation ;
 - ▶ Approuve les conventions de concession de gestion et d'exploitation portuaire ;
 - ▶ Donne son accord pour les autorisations d'exploitation portuaire revêtant un caractère de service public ;
 - ▶ Approuve les contrats d'hypothèques conclus par les concessionnaires pour garantir le financement, la réalisation, la modification ou l'extension des ouvrages, des constructions, des équipements fixés et des installations à caractère immobilier, prévus par la concession ;
- Délègue les pouvoirs spéciaux au directeur de l'Agence pour le règlement d'affaires déterminées.

En outre, il peut décider la création de tout comité dont il fixe les attributions, la composition et le mode de fonctionnement.

b. Organes de direction

Les principaux dirigeants de l'ANP sont :

- ▶ Directeur Général ;
- ▶ Directeur de la Régulation ;
- ▶ Directeur de la Police portuaire ;
- ▶ Directeur des Infrastructures et des Etudes ;
- ▶ Directeur de l'Institut de Formation Portuaire ;
- ▶ Directrice de la Stratégie et du Développement ;
- ▶ Directrice du Pilotage de la Performance ;
- ▶ Directeur de la Recherche, de l'Innovation et de la durabilité ;
- ▶ Directeur de la Communication et de la Coopération ;
- ▶ Directeur du Compliance et du Management des risques ;
- ▶ Directeur de la Gouvernance Corporate ;
- ▶ Directeur de l'Audit et de l'inspection ;
- ▶ Directeur de l'Organisation et de la Qualité ;
- ▶ Directrice du Capital Humain ;
- ▶ Directeur des Systèmes d'information et de la Transformation Digitale ;
- ▶ Directeur des Finances et de la Comptabilité ;
- ▶ Directeur des Achats et de la Logistique ;
- ▶ Directeur des Affaires juridiques et du Contentieux ;
- ▶ Directeur du Port de Nador et Région ;
- ▶ Directeur du Port de Tanger et Région ;
- ▶ Directeur du Port de Mohammedia et Région ;
- ▶ Directeur du Port de Casablanca et Région ;
- ▶ Directeur du Port de Jorf Lasfar et Région ;
- ▶ Directeur du Port de Safi et Région ;
- ▶ Directeur du Port d'Agadir et Région ;
- ▶ Directeur du Port de Tan Tan et Région ;
- ▶ Directeur du Port de Laayoune et Région ;
- ▶ Directeur du Port de Dakhla et Région ;

Conformément à l'article 39 de la loi n°15-02 le directeur de l'Agence détient tous les pouvoirs et attributions nécessaires à la gestion de l'Agence :

- ▶ Il exécute les décisions du Conseil d'Administration ;
- ▶ Il règle les questions pour lesquelles il aura reçu délégation du Conseil d'Administration ;
- ▶ Il assiste, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'Administration et y tient le rôle de rapporteur ;

- ▶ Il gère l'ensemble des services de l'Agence et coordonne leurs activités ;
- ▶ Il conclut les conventions de concession de gestion et d'exploitation portuaire ;
- ▶ Il délivre les autorisations d'exploitation portuaire et les autorisations d'occupation temporaire du domaine portuaire ;
- ▶ Il représente l'Agence vis-à-vis l'Etat, de toute administration public ou privée et de tout tiers ;
- ▶ Il représente l'Agence en justice et peut intenter toutes actions judiciaires ayant objet la défense des intérêts de l'agence, il doit toutefois en aviser le président du Conseil d'Administration ;
- ▶ Il peut, sous sa responsabilité, déléguer une partie de ses pouvoirs et de ses attributions au personnel de direction de l'Agence.

L'ANP est régie à la Loi organique n° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le dahir n° 1-12-20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012).

Par ailleurs, l'ANP dispose d'une procédure de nomination aux postes de responsabilité qui date du 02 octobre 2013 inspirée de la circulaire du chef de gouvernement N° 7/13 du 29 octobre 2013 relative à la nomination des postes de responsabilité des établissements publics.

c. Comités spécialisés

Trois comités spécialisés sont créés au niveau du Conseil d'Administration de l'Agence, à savoir :

- ▶ Le Comité de la Stratégie et des Investissements ;
- ▶ Le Comité d'Audit et des Risques ; et
- ▶ Le Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance.

Le Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance et le Comité de la Stratégie et des Investissements se tiennent au minimum 2 fois par an.

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit au minimum 3 fois par an.

↳ Comité de la Stratégie et des Investissements

Le Comité de la Stratégie et des Investissements de l'ANP se compose des membres suivants :

- ▶ Le Secrétaire Général du département chargé des ports (Président) ;
- ▶ Un représentant de l'ANGSPE ;
- ▶ Un représentant de la Direction des ports et du domaine public maritime ;
- ▶ Un représentant du département chargé des finances ;
- ▶ Un représentant du département chargé de l'intérieur ;
- ▶ Un représentant du département chargé des pêches maritimes ;
- ▶ Un représentant du département chargé de l'environnement ;

- ▶ Un représentant du département chargé du commerce et de l'industrie.

Le secrétariat dudit Comité est assuré par l'Entité en charge de la Régulation à l'Agence Nationale des Ports.

Le Comité de la Stratégie et des Investissements examine et donne son avis au Conseil d'Administration sur les points suivants :

- ▶ La politique générale et le programme des opérations techniques et financières de l'Agence ;
- ▶ Les projets de budgets et des états prévisionnels pluriannuels ;
- ▶ Les projets de conventions de concession de gestion et d'exploitation portuaire ;
- ▶ Les projets de contrats d'hypothèques conclus par les concessionnaires ;
- ▶ Les projets d'autorisation d'exploitation portuaire revêtant un caractère de service public ;
- ▶ Les projets de plans d'aménagement des ports et des règlements d'exploitation ;
- ▶ Les dispositions du cahier de tarifs de l'ANP ;
- ▶ Tout autre question que le Conseil d'Administration peut lui demander d'examiner.

Le Comité consacre, annuellement, un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement et présente, une fois par an, au Conseil d'Administration une évaluation de son fonctionnement.

➤ Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques de l'ANP se compose des membres suivants :

- ▶ Un représentant de ANGSPÉ (Président) ;
- ▶ Un représentant de la CGEM ;
- ▶ Le contrôleur de l'Etat ;
- ▶ Un représentant du département chargé des ports ;
- ▶ Un représentant du département chargé des finances.

Le Comité est doté d'un secrétariat assuré par l'Entité en charge des Finances et Comptabilité à l'ANP.

Le comité d'Audit et des Risques a pour mission générale assurer le suivi, pour le compte du Conseil d'Administration, des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle. Il exerce notamment les missions suivantes :

- ▶ Suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir la fiabilité et l'intégrité des projets de comptes annuels et semestriels (sociaux et consolidés) de l'ANP ;

- ▶ Examiner le périmètre des sociétés consolidées et, en cas de changements significatifs dans ce périmètre, évaluer l'incidence de ces changements sur les indicateurs clés du bilan et compte de résultat ;
- ▶ Examiner tous comptes établis pour les besoins d'opérations spécifiques ;
- ▶ Analyser la situation financière et émettre des recommandations sur les documents ou rapports relevant de son domaine de compétences, destinés aux membres du Conseil d'Administration ;
- ▶ Assurer le suivi de la revue annuelle des réalisations budgétaires et l'actualisation de la trajectoire financière.
- ▶ S'assurer du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ▶ S'assurer de la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes ;
- ▶ S'assurer que l'ANP dispose d'une cartographie des risques et qu'elle a identifié les risques auxquels elle est exposée, qu'elle les a évalués selon leur niveau d'importance et qu'elle a mis en œuvre des mesures de contrôle et d'atténuation ;
- ▶ Examiner et évaluer l'organisation, le rattachement hiérarchique, et le fonctionnement de l'audit interne ;
- ▶ Examiner le plan annuel et pluriannuel d'audit interne et s'assurer que l'audit interne dispose des moyens adéquats pour la réalisation du plan d'audit ;
- ▶ Se faire communiquer par l'audit interne régulièrement, et au moins une fois par an, des informations sur son activité (réalisation du plan d'audit, des conclusions des missions, et la mise en œuvre des recommandations) ;
- ▶ Demander la réalisation de tout audit ou étude interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission.

Le Comité consacre, annuellement, un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement et présente, une fois par an, au CA une évaluation de son fonctionnement.

➤ Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance

Le Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance se compose des membres suivants :

- ▶ Un représentant du département chargé des finances (Président) ;
- ▶ Un représentant de l'ANGSPE ;
- ▶ Un représentant de la CGEM ;
- ▶ Un représentant du département chargé des ports ;
- ▶ Un représentant de la Direction de la Marine Marchande.

Le Comité est doté d'un secrétariat assuré par l'Entité en charge de la Gouvernance à l'ANP.

Ce comité examine et donne son avis au Conseil d'Administration sur les points suivants :

- ▶ Le statut du personnel fixant en particulier les conditions de recrutement, de rémunération et de déroulement de carrière du personnel de l'ANP;
- ▶ L'organigramme fixant les structures organisationnelles de gestion et d'audit interne de l'ANP ainsi que leurs fonctions et attributions ;
- ▶ Le manuel décrivant les procédures de fonctionnement des structures et de contrôle interne de l'établissement ;
- ▶ Le règlement fixant les conditions et formes de passation des marchés ainsi que les modalités relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
- ▶ Le règlement interne et la charte du membre du CA ;
- ▶ La composition et les chartes des comités spécialisés ;
- ▶ Les procédures et les propositions de nomination des membres indépendants conformément à la réglementation en vigueur ;
- ▶ Les actions de formation adéquate au profit des membres du Conseil d'Administration ou des Comités ;
- ▶ L'auto-évaluation et l'évaluation externe du Conseil d'Administration et des Comités ;
- ▶ Toute autre question liée à la politique de nomination et de rémunération ou à la gouvernance que le Conseil peut demander ;
- ▶ S'assurer des conditions d'accueil favorisant l'intégration des membres du Conseil et de ses différents comités.

Le Comité consacre, annuellement, un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement et présente, une fois par an, au CA une évaluation de son fonctionnement.

d. Rémunération attribuée aux membres des organes d'administration

Aucune rémunération n'est versée aux membres des organes d'administration.

e. Taux de présence aux réunions

En 2025, le Conseil d'Administration de l'ANP a tenu 2 sessions, avec un taux de présence qui dépasse 95%.

f. Evaluation de l'organe de gouvernance

Le Conseil d'Administration veille, tous les 2 ans à une évaluation annuelle de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement et des comités spécialisés qu'il a institué, ainsi qu'à l'évaluation des compétences de ses membres et ce, en vue de définir les mesures d'amélioration de la gouvernance de l'ANP.

Une fois tous les 4 ans, cette évaluation est conduite par un cabinet externe.

2. La stratégie RSE de l'ANP

a. Engagement RSE de l'ANP

L'ANP est un acteur fédérateur œuvrant pour faire des ports un outil de développement intégré dans leur environnement local, régional, national et international.

Consciente de ses enjeux de RSE, et se plaçant dans le cadre de la Charte environnementale nationale et de l'inscription du Maroc dans une logique de Développement Durable, l'ANP a décidé de s'engager dans la définition et la mise en œuvre d'une démarche de RSE structurée, ce qui a donné lieu à la signature de **Sa Politique de Responsabilité Sociale et Environnementale en 2016**.

Cette démarche constitue l'outil qui vise à garantir, sur le long terme, une prise en compte équilibrée des enjeux économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux.

Elle témoigne également de la volonté de l'ANP de s'inscrire, au-delà du strict respect des obligations réglementaires et contractuelles, dans une dynamique d'amélioration continue de ses performances environnementales, sociales et sociétales et donc de sa performance globale. Elle s'appuie sur :

- ▶ Le suivi permanent des aspects environnementaux et sociaux et une maîtrise des impacts des activités de l'ANP sur l'environnement et la société.
- ▶ Une veille réglementaire structurée et un suivi régulier du niveau de conformité.
- ▶ Le développement de programmes permettant de suivre, et au-delà, de piloter les performances de l'ANP relatives à ses enjeux de RSE.
- ▶ La contribution à des actions de recherche appliquée en vue de développer des solutions concrètes.

À travers cette démarche, l'ANP s'est fixé 6 objectifs principaux :

- ▶ Viser la conformité réglementaire environnementale des activités & opérations au niveau des ports et rechercher en particulier l'excellence en termes de gestion des matières dangereuses.
- ▶ Renforcer la protection de l'environnement, et améliorer en particulier la gestion des déchets, la maîtrise des rejets liquides, la limitation des impacts des activités de « vrac » et la qualité globale de l'environnement des ports en développant des espaces verts adaptés.
- ▶ Mobiliser les partenaires portuaires et les associer étroitement à la mise en œuvre et au suivi de la démarche RSE de l'ANP.
- ▶ Maîtriser les impacts environnementaux et sociaux liés à la réalisation des travaux.
- ▶ Apporter des réponses aux attentes exprimées par les parties intéressées et apporter un soutien aux plus vulnérables d'entre-elles.
- ▶ Développer les ressources humaines qui sont l'essence même de la réussite de toute démarche.

II. PRESENTATION DES PRINCIPALES FILIALES DE L'ANP

1. PORTNET S.A.

📌 Présentation de PORTNET

Initié en 2008 par l'Agence Nationale des Ports, PORTNET (Guichet Unique National des Procédures du Commerce Extérieur) est le fruit de l'alliance stratégique des communautés portuaires et du commerce international. Il s'agit d'un outil propre au gouvernement marocain visant la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles en vue de l'amélioration du climat des affaires, des échanges commerciaux, de la compétitivité portuaire et logistique et de la généralisation sans oublier pour autant l'innovation dans les services E-gov.

Depuis sa création en Juin 2012, la Société PORTNET S.A a pour mission la mise en place du Guichet Unique National de facilitation de l'ensemble des procédures portuaires et du commerce. Collaborant avec l'ensemble des acteurs de la communauté portuaire et du commerce extérieur, PORTNET S.A. entend agir sur les leviers d'amélioration de la compétitivité portuaire et des opérateurs économiques du Maroc.

Actuellement, PORTNET a franchi la barre des 85 000 usagers, incluant plus de 74 000 importateurs et exportateurs, 1 500 déclarants et transitaires, 24 banques et plus de 46 administrations connectées

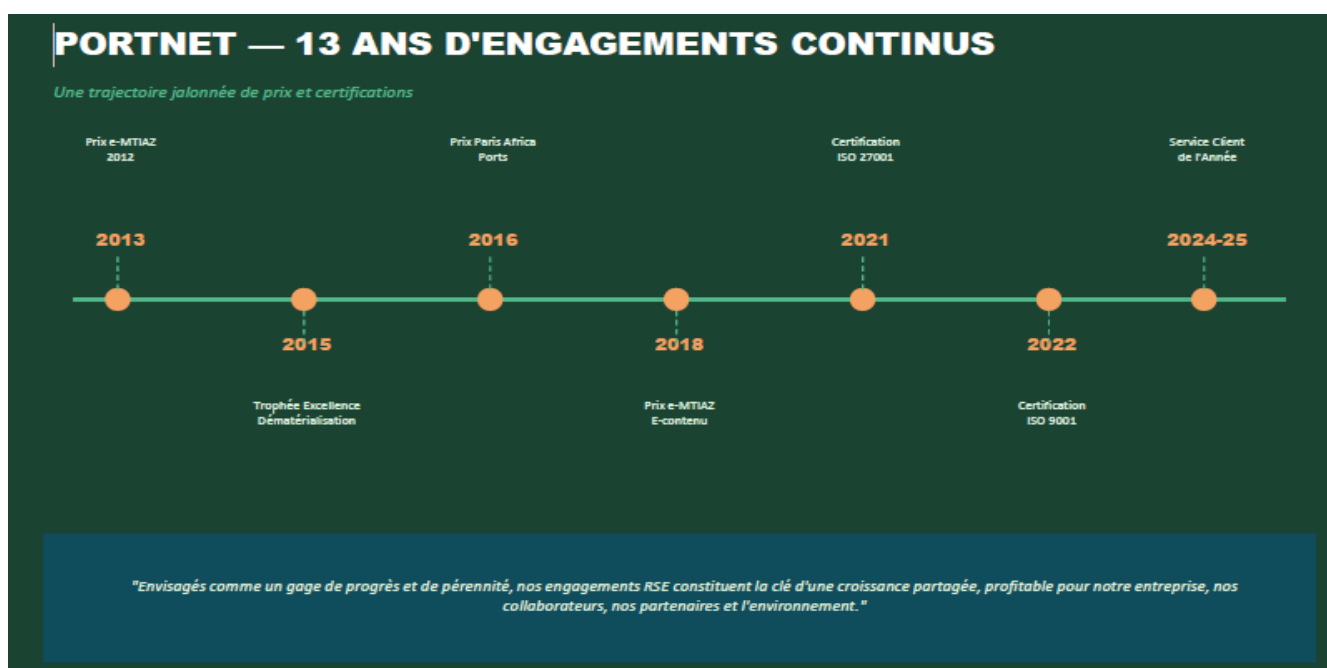
Le tableau ci-après regroupe les principales informations relatives à la société PORTNET S.A. :

Fiche signalétique

Dénomination sociale	PORTNET S.A.
Domaine d'activité	Gestion des données informatisées
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	12 juin 2012
Missions	PORTNET S.A. est en charge du projet de mise en place du Guichet Unique National de facilitation de l'ensemble des procédures portuaires et du commerce, à savoir : (i) L'anticipation de l'information et de l'action ; (ii) La fluidification des procédures ; (iii) La mise en réseau des partenaires ; (iv) La conformité aux standards internationaux.
Capital social (31/12/2025)	11 326 800 MAD
Actionnariat (31/12/2025)	▪ ANP : 78,8% ; ▪ Marsa Maroc : 5,3% ; ▪ Autres : 15,9%.
Chiffre d'affaires (31/12/2025)	128 105 456,00 MAD
Résultat Net (31/12/2025)	20 339 996,21 MAD

📌 Stratégie RSE de PORTNET S.A.

Fidèle à ses engagements, PORTNET S.A. place la RSE au cœur de son modèle de développement. Notre démarche concerne l'ensemble de nos activités et s'inscrit en cohérence avec nos systèmes de management ISO 9001 et ISO 27001.

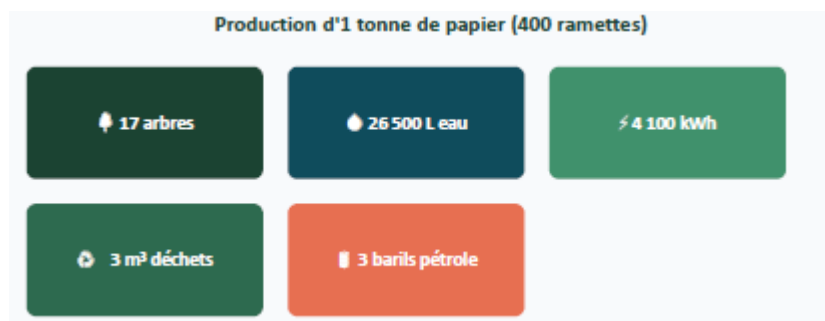


❖ Dématérialisation et impact environnemental

La digitalisation comme levier de protection de l'environnement

PORTNET considère la dématérialisation et l'optimisation des procédures au cœur de sa stratégie. La digitalisation réduit drastiquement la consommation de papier et l'émission de CO₂ liée aux déplacements physiques.

⚠ Les entreprises dilapident près de 2% de leur chiffre d'affaires dans la gestion interne du papier. — Cabinet Gartner Group.



Les 4 engagements environnementaux de PORTNET

Échanges électroniques E-mails, scan, circulation dématérialisée — suppression du fax et courrier papier	Systèmes de workflow Validation électronique des documents, suppression des impressions inter-services	Archivage électronique Conservation numérique, sans impression ni espace physique de stockage	Dématérialisation totale Documents entrants et sortants 100% numériques — suppression des impressions
--	--	---	---

Impact environnemental – Chiffres clés

Les gains annuels cumulés issus de la dématérialisation correspondent à l'équivalent de la consommation d'eau de 7 735 foyers, d'électricité de 42 053 foyers, des déchets de 15 727 foyers, le carburant de 17 000 voitures économisé et environs 800 000 arbres préservés.

Titre d'importation	Licence d'exportation	Documents douaniers & maritimes	Fiches suivies
212 500 arbres 331 M litres eau 8 000 T CO₂ 37 500 barils pétrole 51 M kWh électricité	57 800 arbres 90 M litres eau 680 T CO₂ 10 200 barils pétrole 13,9 M kWh électricité	96 552 arbres 150 M litres eau 4 543 T CO₂ 17 039 barils pétrole 23 M kWh électricité	435 238 arbres 678 M litres eau 2 637 T CO₂ 76 806 barils pétrole 105 M kWh électricité

PORTNET S.A. a mis en place une plateforme de management des informations maritimes permettant l'anticipation des risques (avaries, incendies, marchandises dangereuses, conditions météo) et l'amélioration de la gestion prévisionnelle des escales et services nautiques, réduisant ainsi l'impact environnemental des incidents portuaires.

❖ Capital Humain

Nos collaborateurs, moteur de notre performance

Engagement 1 & 2 : Droits humains & conditions de travail :

PORTNET S.A. respecte les droits syndicaux, interdit le travail des mineurs et s'engage contre toute forme de harcèlement. En 2025, le déménagement vers la Tour Communautaire a permis d'offrir à chaque collaborateur un cadre de travail ergonomique, sécurisé et innovant.

Des espaces de coworking, jeux d'arcade et postes ergonomiques favorisent la cohésion et le bien-être au quotidien.



❖ Innovation digitale et relation client

PORTNET S.A. place les usagers de ses E-services au cœur de sa démarche en cultivant proximité, écoute active et confiance —garantissant disponibilité, réactivité et qualité grâce au référentiel ISO 9001.

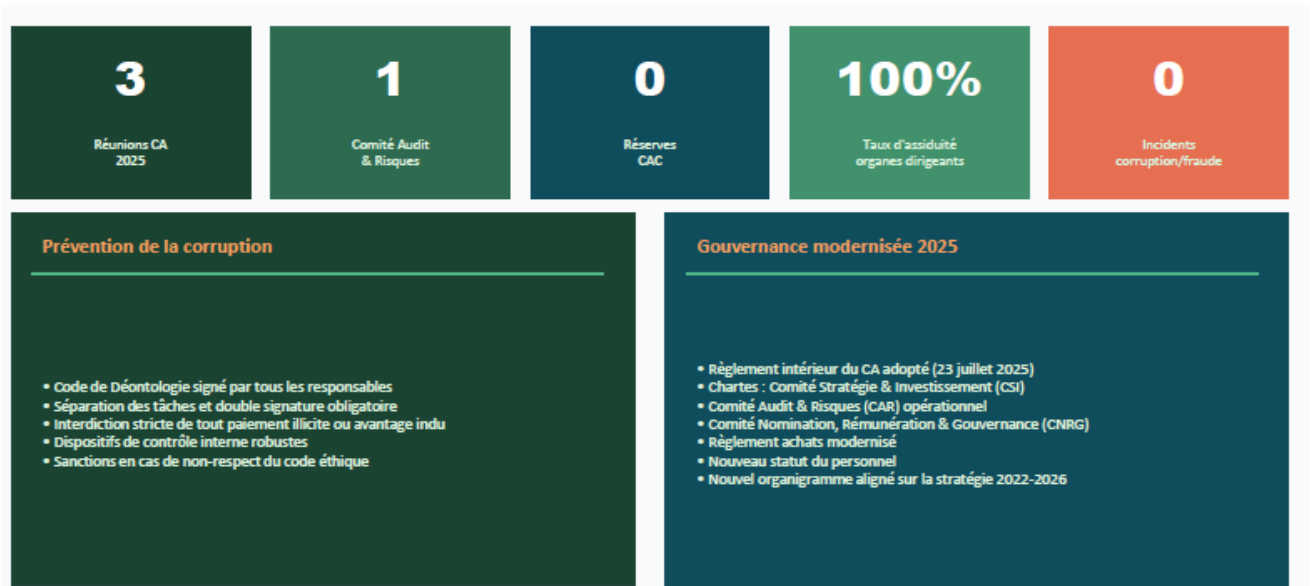


Principales réalisations 2025 :

- Convention stratégique feuille de route Commerce Extérieur 2025-2027 ;
- Dématérialisation des Déclarations Sommaires MEAD Combinées ;
- Dématérialisation des Certificats de Conformité (COC) ;
- Partenariat Crédit Agricole/ONICL — cautions bancaires céréales ;
- Régime ETPP — autorisations exportation temporaire ;
- Portail fabricants étrangers — produits industriels ;
- Nouveaux portails : Transitaires, Importateurs, Banques...

❖ Gouvernance et éthique

Intégrité, concurrence saine et transparence



Promouvoir la responsabilité sociétale des fournisseurs et prestataires

PORTNET intègre des critères RSE dans tous ses appels d'offres : conformité sociale, sécurité, interdiction travail des mineurs, respect des délais de règlement selon la loi 49-15.



❖ Environnement et gestion des ressources

Maîtrise des ressources & pratiques écoresponsables

Seulement 50% des procédures du commerce extérieur sont dématérialisées. Avec une dématérialisation totale, les gains seraient multipliés :

Eau douce économisée Aujourd'hui: 7 733 foyers	Objectif 100%: 30 940 foyers
Électricité économisée Aujourd'hui: 42 033 foyers	Objectif 100%: 168 212 foyers
Déchets réduits Aujourd'hui: 15 727 foyers	Objectif 100%: 62 908 foyers
800 000 arbres préservés chaque année Équivalent forêt de Grunewald (Allemagne)	

Gestion des déchets
• Instruction de gestion des déchets formalisée • Tri sélectif : corbeilles par type de déchet • Pré-collecte, transport et élimination/valorisation • Conformité aux législations en vigueur • Guide EcoGestes diffusé à tous les collaborateurs

Le déménagement en 2025 au nouveau siège –Tour Communautaire a été conçu comme un véritable levier RSE :

- Optimisation de l'utilisation des ressources ;
- Limitation de l'empreinte environnementale ;
- Espaces ergonomiques, lumineux et sécurisés ;
- Infrastructure IT modernisée et efficiente.

Engagement sociétal et Communautés

Stagiaires & Jeunes talents

77 stagiaires accueillis en 2025, dont 21% en PFE. Ces immersions constituent de véritables tremplins professionnels, offrant une première expérience concrète et contribuant à la transmission des savoirs.

Forums & Rayonnement académique

PORTNET S.A. renforce sa présence dans le monde académique et promeut ses métiers auprès des futures générations.

📍 Career Expo — Rabat Business School
📍 EMI-Entreprises
📍 GENI-Entreprises
📍 Mines Rabat Entreprises

2. Société de Gestion du Port de Tanger Ville – SGPTV

📌 Présentation de la SGPTV

La SGPTV est une filiale ayant pour objet la réalisation, l'aménagement, le développement des infrastructures nécessaires pour les activités de la croisière, ferry et plaisance dans la zone de Tanger ville ainsi que la gestion et l'exploitation de ces infrastructures.

Le tableau ci-après regroupe les principales informations relatives à la SGPTV S.A. :

<i>Fiche signalétique</i>	
Dénomination sociale	Société de Gestion du Port de Tanger Ville - SGPTV
Domaine d'activité	▪ La réalisation, le réaménagement des infrastructures nécessaires au port de Tanger Ville afin qu'il puisse répondre aux activités de croisière, ferry et de plaisance ainsi qu'à celles se rapportant à l'accueil des navires ; ▪ L'exploitation et la gestion des activités du port de Tanger Ville dans le cadre d'une convention de concession de gestion conclue avec l'ANP.
Forme juridique	Société Anonyme à conseil d'Administration
Date de constitution	Avril 2012
Missions	(i) La réalisation et l'aménagement des infrastructures nécessaires pour les activités de la croisière, de la plaisance et de l'accueil des ferries, au port de Tanger-Ville ; (ii) La gestion et l'exploitation de ces infrastructures ainsi que l'exercice de la police portuaire, dans le cadre d'une convention de concession de gestion conclue avec l'ANP, pour une durée de 50 ans, à compter du 1er octobre 2012.
Capital social (31/12/2025)	634 955 900 MAD
Actionnariat (31/12/2025)	▪ ANP : 50,15% ; ▪ SAPT* : 49,85% ;
Chiffre d'affaires (31/12/2025)	202 605 286,87 MAD
Résultat Net (31/12/2025)	62 892 623,17 MAD

(*) Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger

📌 La stratégie RSE de SGPTV

Depuis sa création et au fil de son développement, la Société de Gestion du Port de Tanger Ville (SGPTV) déploie une démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) graduelle et évolutive visant à améliorer de manière continue la qualité de service rendu à ses clients en tenant compte en permanence des exigences de protection de l'environnement.

En effet, le Projet de reconversion de la zone portuaire de Tanger Ville a pour principal objectif d'une part, de reconvertir le site en un port de plaisance, ferry, croisière et de pêche et d'autre part, de renforcer le positionnement touristique et culturel de la ville de Tanger à l'échelle de la Méditerranée, tout en respectant strictement l'environnement et en améliorant l'impact social et économique.

Une reconversion qui a permis :

- D'introduire de nouvelles activités créatrices de richesse et d'emplois ;
- De favoriser une bonne intégration du port dans la ville ;
- De garantir un développement respectueux de l'environnement.



Dans ce contexte, le Port de Tanger Ville a engagé, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de reconversion, une stratégie intégrée, durable et coordonnée avec l'ensemble des parties prenantes afin de concilier le développement économique et social et les contraintes environnementales, dans le cadre d'une approche cohérente. Cette démarche s'appuie sur une vision commune de la gouvernance qui s'est traduite par la mise en place d'un ensemble de dispositifs de pilotage qui permettent au fil des années de garantir et de maintenir en interne une convergence comportementale pour atteindre les objectifs escomptés.

En 2025, deux événements importants témoignent de l'engagement de la SGPTV pour un développement économique, social, responsable et environnemental :

- **Octroi pour la deuxième année consécutive du label Pavillon Bleu à Tanja Marina Bay International par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement et organisation le 30 juin 2025 de la cérémonie de remise et de hissage du label en présence des Autorités Locales. Ce label symbolise l'engagement continu du Port en faveur d'une gestion durable et respectueuse de l'environnement.**
- **Le port de Tanger ville a remporté le Prix AIVP "Antoine Rufenacht" lors de la Conférence Mondiale de l'Association Internationale Villes et Ports (AIVP) qui s'est tenue à Lisbonne du 27 au 29 novembre 2024 (parmi les six candidatures finalistes retenues par le jury). Ce Prix, décerné pour la première fois, récompense le meilleur projet d'aménagement d'interface Ville-Port alliant innovation, durabilité et intégration.**

A noter que le Prix AIVP "Antoine Rufenacht" est la seule récompense internationale dédiée aux villes portuaires maritimes et fluviales ayant réalisé un projet d'aménagement

remarquable aligné avec les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'AIVP et contribuant à l'amélioration de la relation Ville-Port.



Ainsi, convaincue que la démarche RSE constitue un véritable levier de performance pour les entreprises à travers la bonne gouvernance et la gestion durable des ressources, la Société de Gestion du Port de Tanger Ville a entrepris plusieurs chantiers pour améliorer ses engagements en la matière envers les différentes parties prenantes et ce à travers différentes actions, notamment.

❖ ACTIONS ENVIRONNEMENTALES REALISEES :

➤ En phase de démarrage du Projet :

- ▶ Etude d'impact environnemental du Projet de reconversion de la zone portuaire de Tanger ville et obtention de l'accord du Comité National des Etudes d'Impact sur l'Environnement (CNIE) en date du 18/05/2011.

➤ Durant la phase de réalisation des travaux :

- ▶ Engagement d'une démarche de surveillance et de contrôle de la qualité des matériaux et des sédiments marins ;
- ▶ Récupération et réutilisation des matériaux de démolition des anciennes bâtisses du port ;
- ▶ Redéploiement du sable de dragage dans la construction des terre-pleins des ports de pêche et de plaisance.

➤ Durant la phase exploitation :

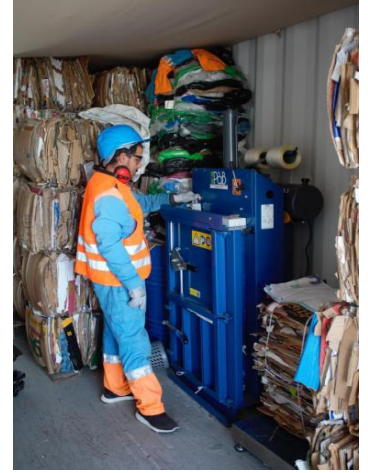
La SGPTV a intégré l'environnement comme une composante de la gestion quotidienne. C'est ainsi qu'elle a ciblé et entrepris une série d'actions significatives telles que :

- ▶ Installation d'ombrières avec couverture en panneaux photovoltaïques ;
 - Surface couverte : 4 500 m² en panneaux photovoltaïques ;
 - Puissance installée : 630 KWc ;
 - Production annuelle d'énergie : 1 GWH ;

- Masse CO2 évitée par an : 650T.



- ▶ Aménagement, plantation et entretien des espaces verts : le système de végétation du port reconverti est composé d'espèces correspondant aux caractéristiques bioclimatiques de la Région de Tanger ;
- ▶ Réalisation d'une installation de pompage et d'un réservoir de stockage des eaux provenant des sources existantes dans le voisinage du port pour l'arrosage des espaces verts du Port
- ▶ Alimentation des cabines des blocs sanitaires de la zone ferries en eau de sources ;
- ▶ Installation à la zone ferry-croisière et à la marina du vieux port d'un système de récupération et de traitement des eaux pluviales avant rejet en mer, au niveau des voies de circulation et aires de pré-embarquement des véhicules passagers ;
- ▶ Analyse périodique des eaux des bassins à l'aide d'un laboratoire spécialisé pour anticiper les éventuels aléas environnementaux
- ▶ Installation des micro stations d'épuration des eaux usées ;
- ▶ Curage systématique du réseau d'assainissement ;
- ▶ Nettoyage systématique des plans d'eau, voiries et terre-pleins ;
- ▶ Installation d'une unité de tri et de valorisation des déchets en plastique (établissement pilote pour le plan d'actions 2022 - 2023) dans le cadre de partenariat avec l'ONG Living Planet Morocco (LPM) et le WWF (World Wildlife Fund /Fonds Mondial pour la Nature) ;



Unité de valorisation des déchets



Benne de stockage avant tri



Triporteur électrique pour récupérer divers matériaux



Tri manuel



Compactage



Pesage

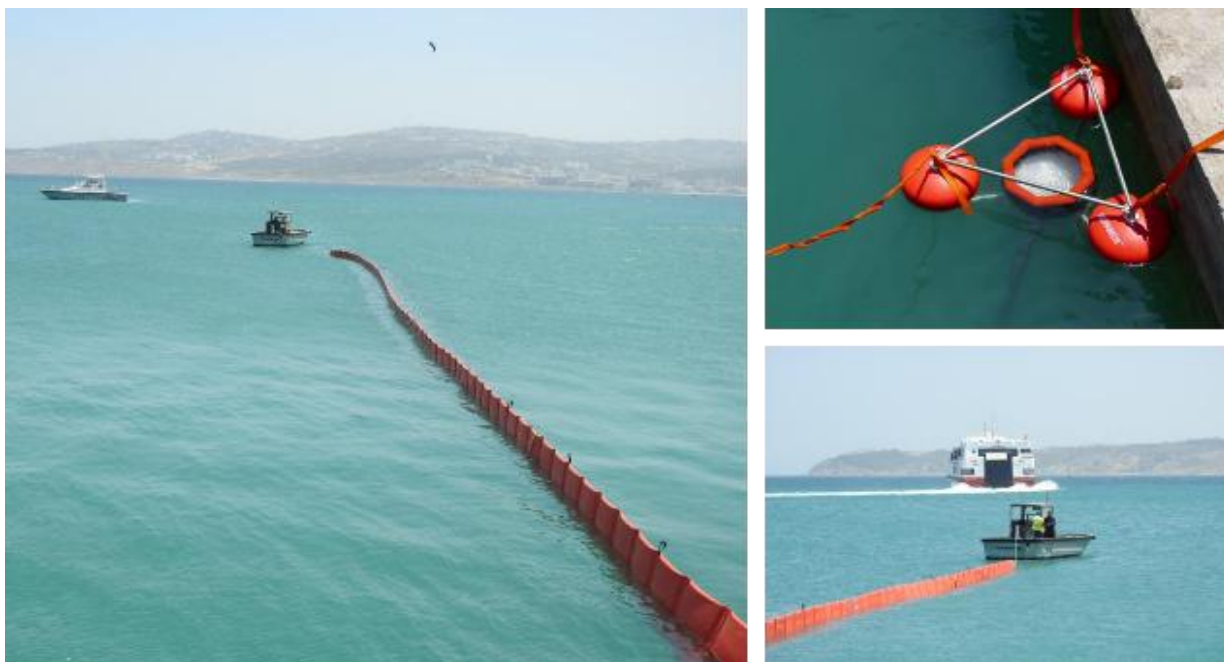


Stockage des balles de carton

- ▶ Collecte et évacuation des déchets à la décharge publique ;
- ▶ Installation des bornes de services de 400 A et de 250 A pour les méga yachts afin d'éviter la mise en marche de leurs machines durant leurs séjours ;
- ▶ Installation des groupes électrogènes insonorisés et de faible consommation;



- ▶ Généralisation des lampes et projecteurs LED pour l'éclairage public ;
- ▶ Réalisation de l'étude de dangers afin de définir les dangers et d'analyser les risques liés aux activités et installations du port ainsi que l'établissement du Plan d'Urgence Portuaire en coordination avec les autorités et les parties prenantes ;
- ▶ Acquisition des équipements de lutte contre la pollution marine accidentelle par les hydrocarbures :
 - Acquisition de 600 ml de barrages flottants ainsi que les équipements de récupération et de stockage des eaux polluées,
 - Acquisition d'une vedette de servitude pour le remorquage des barrages flottants.



- ▶ Réalisation semestrielle des exercices de déploiement des barrages flottants et essais du matériel de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures ;
- ▶ Mise en place de moyens de transport électriques (navettes et trottinettes électriques) pour le personnel et les croisiéristes ;
- ▶ Réalisation de l'étude d'évaluation de l'impact socio-économique du Projet de reconversion de la zone portuaire de Tanger Ville sur son environnement extérieur ;
- ▶ Intégration de la composante de protection de l'environnement en tant qu'exigence dans les cahiers des charges pour tous les opérateurs et intervenants au Port dans le cadre de permissions, autorisations ou concessions... ;
- ▶ Dans le cadre de sa contribution à la transition énergétique, le Port de Tanger Ville accompagne le développement du premier corridor maritime vert entre le Maroc et l'Espagne, porté par la compagnie Baléaria qui assure depuis le 08 mai 2025, l'exploitation de la ligne Tanger Ville - Tarifa, avec la mise en service prévue de deux ferries électriques à zéro émission à l'horizon 2027(navires baptisés "Maroc 2030" et "España 2030").



- ▶ Dans le cadre de l'engagement du Port de Tanger Ville pour la protection de l'environnement et de la biodiversité et de la sensibilisation des parties prenantes (populations, visiteurs, écoles, ...) :
 - Partenariat avec le WWF puis avec LPM (Living Planet Morocco), ONG reconnues pour leur engagement dans l'environnement et la protection de la biodiversité pour la programmation d'actions environnementales. Ainsi, dans le cadre de l'initiative "Plastic Smart Cities", les actions suivantes ont été réalisées en 2025 :
 - Événement 1: Sensibilisation des plaisanciers et visiteurs pour une pêche responsable :
 - L'objectif rentre dans les axes stratégiques et l'engagement du Port afin de :
 - a. Préserver l'environnement et la biodiversité marine,
 - b. Maintenir les populations de poissons à des niveaux durables,
 - c. Minimiser les impacts négatifs des comportements humains sur l'environnement marin.
 - Cette manifestation a pour objectifs de sensibiliser les plaisanciers, pêcheurs et visiteurs de la Marina aux défis et aux enjeux de bonne conduite concernant cette thématique.
 - Une présentation avec un état des lieux sera faite par des experts suivi par des conseils de bonne conduite ainsi qu'un débat avec les participants sur ces thématiques
 - Événement 2 : "Sensibilisation sur les émissions des gaz à effet de serre (GES)"
 - Cette initiative de sensibilisation rentre également dans l'engagement du Port et de sa Marina à contribuer à protéger l'environnement. A ce

titre, les actions visant à la réduction des émissions des GES sont au cœur de la lutte mondiale contre le changement climatique.

- Cette manifestation a pour objectifs de sensibiliser les plaisanciers et les visiteurs du Port intéressés à cette thématique, les restaurateurs, le personnel du port et les étudiants.
 - L'événement sera organisé avec la participation d'experts. Un état des lieux sera présenté aux participants afin de bien comprendre les enjeux et les défis de cette thématique et mieux comprendre les types d'émissions, et leurs impacts sur le réchauffement climatique. Des conseils seront ensuite proposés aux participants pour lutter contre ce phénomène.
- Événement 3 : "Plastic Smart Cities et Protection de l'environnement" - Tanja Marina Bay International
- Le projet « Tanger Plastic Smart City » s'inscrit dans le cadre global du programme « Plastic Smart Cities » du WWF qui vise à protéger les écosystèmes marins (Méditerranée comprise) contre la pollution plastique. Il est important de préciser que cette initiative poursuit des objectifs conformes aux objectifs de développement durable des Nations Unies.
 - Tanja Marina Bay International (TMBI) est impliquée dans ce Projet qui vise à promouvoir des pratiques durables et à réduire la pollution plastique. La Marina est aujourd'hui un établissement-pilote qui programme chaque année des journées de sensibilisation auprès des parties prenantes du Port dont notamment : Plaisanciers, le personnel du Port et de la Marina, les cafés restaurants, les commerces et les écoliers.
 - Cette manifestation a pour objectifs de sensibiliser les plaisanciers, la population locale et les écoliers, les cafés-restaurants, le personnel du port.
 - A' travers ce Projet, le Port de Tanger Ville vise à faire de sa Marina une destination de tourisme durable tout en luttant contre la pollution plastique, avec des initiatives concrètes et des actions éducatives. D'ici 2030, TMBI aspire à atteindre 0% de fuites plastiques dans l'environnement, se positionnant ainsi comme modèle dans la région du Maghreb pour la gestion des déchets plastiques.
 - L'événement est organisé avec l'ONG Living Planet Morocco, partenaire du Port et de la Marina depuis notre adhésion à ce Projet avec le WWF.
 - Cet événement de sensibilisation est organisé à travers la programmation de plusieurs sessions séparées avec les plaisanciers, le personnel du Port, les cafés restaurants, les commerces et les écoliers.
 - Les ateliers connaîtront des présentations pour rediffuser les messages relatifs aux dangers de la pollution plastique et les moyens pour les participants de faire partie de la solution.
 - L'objectif final met en oeuvre durant l'année des solutions innovantes concernant la gestion des déchets plastiques.

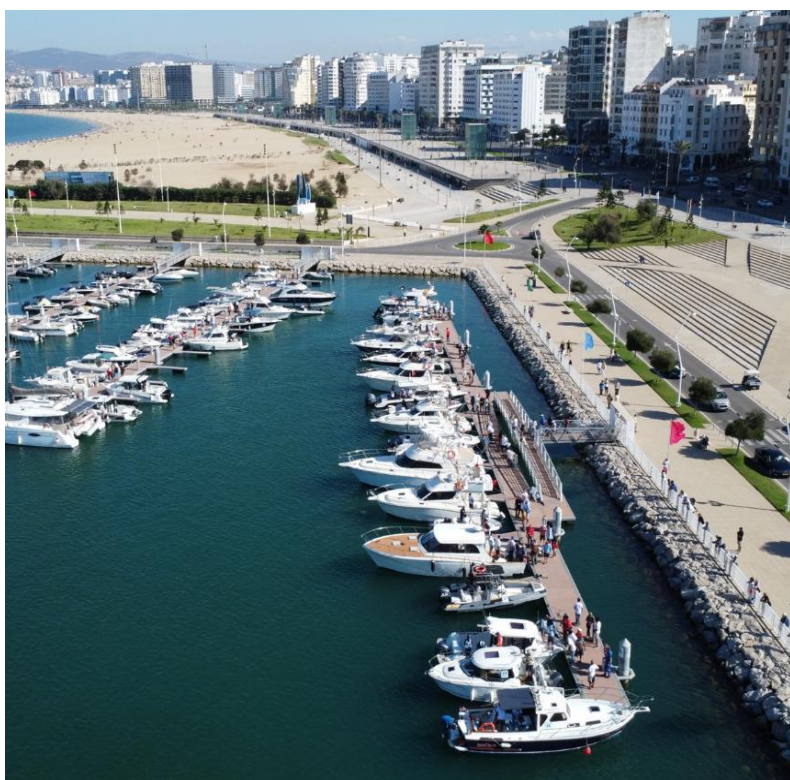
- ▶ Avancement de la démarche de mise en place du Système de management Intégré Qualité, Sécurité et Environnement (SMI QSE) pour les activités d'accueil des navires à passagers ferry, croisière et plaisance conformément aux référentiels ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001;
- ▶ Coordination et participation active avec la SAPT aux projets culturels de la ville de Tanger et de sa Médina constituant un levier important sur le plan culturel, touristique, économique et social ;
- ▶ Accueil le 14 septembre 2025 du navire-école "Shabab Oman II" de la marine royale d'Oman. Cette escale s'inscrit dans le cadre de la croisière internationale « Gloires des mers 2025 », organisée par le Sultanat d'Oman pour renforcer les liens d'échange culturel entre les peuples grâce à des parcours maritimes internationaux.
- ▶ Organisation le 01er novembre 2025 à Bab El Marsa, de la cérémonie d'ouverture et de l'exposition automobile du départ du rallye annuel de
- ▶ 12 voitures d'époque organisé par l'Association "The Morocco Classic" avec la participation de plus de 50 voitures historiques. Cette année, cette manifestation est placée sous le nom de "Rallye Al Massira Al Khadra" pour commémorer le 50ème anniversaire de la Marche Verte. Un parcours de Tanger à Laâyoune de 7 jours de plus de 1432 km pour célébrer cette marche historique.
- ▶ Participation du Port au Festival Culturel International de la Route maritime de la soie qui s'est déroulé du 11 au 13 décembre 2025 à Quanzhou en Chine dans le cadre de la coopération entre le Maroc et la Chine.
- ▶ Signature le 05 août 2025 d'une convention-cadre de coopération entre l'ISEM et la SGPTV ayant pour objectif de mettre en place des actions de formation conjointes adaptées aux besoins du marché en matière de navigation, maintenance, sécurité, logistique ...
- ▶ Organisation, en collaboration avec la SAPT et en partenariat avec la Fondation Abdelhadi Tazi et l'Académie Régionale de l'éducation et de la formation Tanger-Tétouan-Al Hoceima, une exposition artistique intitulée "Sur les pas d'Ibn Battouta : 100 chemins vers la création", à l'occasion de l'anniversaire d'Ibn Battouta. Présentée au Port Center « Bab Diouana » du 27 février au 30 mars 2025, elle valorise les

oeuvres d'élèves de cinq lycées. L'événement célèbre l'héritage d'Ibn Battouta et sensibilise les jeunes aux valeurs universelles qu'il incarne à travers l'art et la culture;



- ▶ Organisation (le 12 avril 2025) à Tanja Marina bay International de la 88ème Régate Statutaire avec la participation dynamique des clubs régionaux en partenariat avec le Royal Yacht Club de Tanger (RYCT).
- ▶ Accueil le 10 mai 2025 du célèbre trois-mâts français, le "Belem", l'un des plus anciens voiliers encore en activité dans le monde, navire d'exception et témoin de plus d'un siècle d'histoire maritime, avec l'organisation de visites pour découvrir l'histoire de ce monument flottant.
- ▶ Accueil du 16 au 21 juin 2025 de la Régate pour la Méditerranée, un événement organisé en partenariat avec la Fédération Royale Marocaine de Voile et le RYCT.
- ▶ Organisation à TMBI (du 28 juillet au 1er août 2025) de la 3ème édition de la Régate Internationale des Yachts à Voile à l'occasion du 26ème anniversaire de la Fête du Trône (par le RYCT et sous l'égide de la Fédération Royale Marocaine de Voile). Cet événement marqué par la participation d'une vingtaine de voiliers étrangers (Espagnols et portugais), vise à promouvoir le rayonnement de la ville de Tanger et à célébrer la fête du trône à travers le sport de la voile. Durant cet événement, une exposition de voitures d'époque a été organisée sur la presqu'île de la Marina.
- ▶ Accueil à la Marina le 16 et le 17 août 2025 de la 2ème édition du Festival "Ciné Plage" organisé par le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication. Cet événement proposait des projections de films marocains en plein air, des spectacles musicaux et des animations culturelles pour célébrer et rapprocher le cinéma national du grand public.
- ▶ Accueil le 26 septembre 2025 à la Marina du voilier historique "SHTANDART", une réplique fidèle de la première frégate russe du XVIIIe siècle, navire amiral de Pierre le Grand. Ce trois-mâts, pouvant accueillir jusqu'à 30 stagiaires, fait revivre les techniques de navigation de cette époque.
- ▶ Accueil le 16 octobre 2025 de la 1ère escale du "World Odyssey 25", un tour du monde à la voile réunissant plus de 14 bateaux engagés pour parcourir plus de 35 000 milles nautiques.

- Accueil à la Marina du 23 au 26 octobre 2025 de la 3ème édition de la compétition “Copa Del Estrecho 2025”, une manifestation internationale organisée par le RYCT, alliant excellence sportive, engagement humanitaire et protection environnementale. Durant cet événement, un projet innovant portant sur les récifs artificiels a été lancé par le RYCT en collaboration avec l'Université Abdelmalek Essaâdi (pour le suivi biologique et l'analyse de données) et l'INRH (gestion des ressources halieutiques). Cette année, ce sont plus de 250 participants et 63 bateaux provenant du Maroc, d'Espagne, de Gibraltar, de la Turquie et d'Italie qui ont pris part à cette compétition.
- Participation du 29 au 30 octobre 2025 du Port à la 6ème édition des Journées Méditerranéennes du Génie Portuaire et Côtier (Med Days) ainsi qu'à la 3ème édition de l'Infra Day, organisés sous l'égide du Ministère de l'Équipement et de l'Eau en partenariat avec l'Association Marocaine de l'Ingénierie Portuaire et Maritime.



- Adhésion de la SGPTV au Projet “Européen ECO-CRUIRING FU TOUR” et en particulier, participation aux différentes réunions et Survey organisées depuis l'année 2022. Ce Projet vise à renforcer les compétences managériales, innovantes, bleues, vertes et numériques des PME du tourisme de la zone WEST MED pour les acteurs publics et privés. Outre la coopération transfrontalière, le projet s'intéresse au nouveau secteur de croisières écologiques avec des offres innovantes et éco-durables les clients cibles. C'est dans ce contexte qu'un questionnaire a été élaboré pour les acteurs qui travaillent directement et indirectement dans l'industrie maritime et en particulier dans le secteur portuaire afin de connaître leur maturité sur ces questions environnementales sensibles et stratégiques pour ce secteur en plein développement. A cet égard, un focus sur la destination Maroc a été pris en considération avec la proposition d'une série de réflexions et de bonnes pratiques

pour l'ensemble des acteurs marocains. Dans le cadre de ce projet, les actions suivantes ont été réalisées :

- ✓ Préparation d'excursions de tourisme durable pour toutes les compagnies de croisière programmant des escales au Port de Tanger Ville.



- ✓ D'un point de vue Communication :
 - Intervention du Port de Tanger Ville dans des événements nationaux et internationaux sur ces thématiques et sur les actions entreprises par la SGPTV en matière de RSE (Med Cruise, AIVP, West Med Blue Economy Initiative, Union pour la Méditerranée, ECOLOW, ...),
 - Programmation de visites d'étudiants et de chercheurs au Port de Tanger Ville : Universités de Delft, Leiden et Rotterdam, ...
- ✓ Programmation de la mise en place d'un téléphérique reliant le port, la Médina et la ville dans le cadre d'une action visant à doter la ville d'une mobilité verte.

❖ PERFORMANCES OPERATIONNELLES :

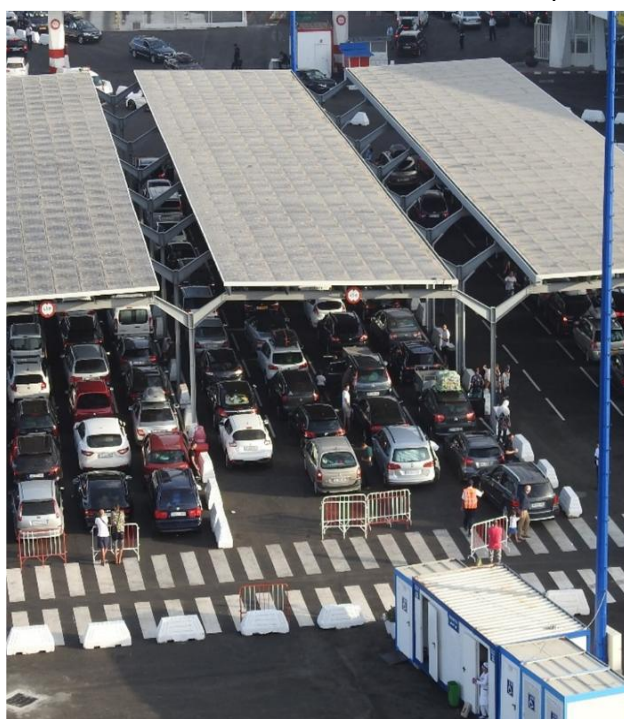
- ▶ Déploiement de plusieurs services informatiques visant :
 - ✓ L'automatisation du traitement des flux passagers et véhicules en vue d'optimiser le temps de parcours des passagers et des formalités administratives ;
 - ✓ L'automatisation du traitement du processus accueil navires ;
 - ✓ La maîtrise de la sécurité du trafic maritime au Port (acquisition en 2020, d'un système VTS/PMIS moderne) ;
 - ✓ L'amélioration des prestations rendues aux clients ;
 - ✓ La simplification des processus à travers l'introduction de la soumission électronique et le Bureau d'Ordre digital. Cette dématérialisation a permis de réduire l'usage du papier et d'optimiser les déplacements ;
 - ✓ La maîtrise des éléments de facturation impactant le chiffre d'affaires ;

- ▶ Automatisation de la gestion des équipements techniques des bâtiments (chauffage, climatisation, éclairage, sécurité incendie...) à travers une plateforme de gestion centralisée (GTC) visant la maîtrise technique des bâtiments et l'efficacité énergétique ;
- ▶ Maintien en bon état de fonctionnement des engins flottants du port (remorqueur et vedette de pilotage) en assurant une disponibilité 24 heures/24 et 7 jours/7 ;



- ▶ Réalisation le 06 et le 11 janvier 2025 de deux opérations d'assistance et remorquage du navire "White Eagles" du large de Larache au port de Nador suite à une panne technique ;
- ▶ Mise à jour de la cartographie des risques de l'ensemble des processus métier et support de la société ;
- ▶ Lancement de l'étude portant sur l'élaboration du plan stratégique de la SGPTV pour la période 2026-2030 ;
- ▶ Ecoute permanente des clients et traitement de leurs réclamations : traitement des doléances des cafés-restaurants et occupants des locaux commerciaux, leur accompagnement durant la période de crise sanitaire... ;
- ▶ Réalisation d'une enquête de satisfaction clients auprès des passagers ferry à l'occasion de la campagne Marhaba 2025. Cette enquête a révélé des résultats très positifs avec un taux de satisfaction de 97% ;
- ▶ Collaboration étroite du port de Tanger Ville avec l'ANAPEC durant la campagne des femmes saisonnières marocaines (environ 30 000 femmes transitent entre janvier et avril par le Port et retournent à partir du mois de juin). Ces femmes font la récolte des fraises dans les champs de l'Espagne. Le port assure :
 - ✓ Un passage fluide en mettant à leur disposition des chariots à bagages.

- ✓ Un nombre suffisant d'agents d'accueil pour les aider à passer les formalités de contrôle.
- ✓ Un abri composé de 4 dalots pour permettre la distribution des passeports et visa.
- ▶ Contribution de la SGPTV dans le confort des MRE durant la campagne MARHABA en mettant à leur disposition :
 - ✓ Des blocs sanitaires suffisants.
 - ✓ Des abris pour les voitures dans les aires d'attente avant les formalités Police/Douane.
 - ✓ Des agents d'orientation et d'exploitation en nombre suffisant.
 - ✓ Des points de restauration rapide et mise en place des distributeurs automatiques de snacks.
 - ✓ Des cartes SIM à travers des opérateurs locaux et internationaux.
 - ✓ De l'eau durant la phase retour qui connaît un pic d'attente au port.



- ▶ Accueil simultané, à plusieurs reprises, de trois bateaux de croisière : des événements importants très médiatisés par la presse et sur les réseaux sociaux qui contribuent à dynamiser la ville ;
- ▶ Orientation de la SGPTV vers la minimisation des émissions CO2 en déployant des trottinettes électriques à l'intérieur du port pour le compte des superviseurs de la Marina et le Port Ferry & croisières ;
- ▶ Le Port de Tanger Ville a poursuivi en 2025 la mise en oeuvre d'une stratégie intégrée conciliant performance économique, qualité de service et développement durable. Cette dynamique s'inscrit dans une logique d'investissement responsable, illustrée par un programme d'investissement de 126 MDH entièrement financé sur fonds propres.
- ▶ Dans ce cadre, le Port a démarré, depuis février 2024, les travaux d'équipement de la deuxième phase du bassin de plaisance, comprenant la mise en place de pieux métalliques, de pontons flottants et de catways, permettant d'accroître la capacité

d'accueil avec environ 200 anneaux supplémentaires destinés à des unités allant de 10 à 90 mètres.

- ▶ Achèvement des travaux de fabrication des kiosques et leur installation au niveau de l'esplanade de la Marina à partir du mois de septembre 2025 dans le cadre des actions d'animation de la marina et de la ville ;
- ▶ Mise en service à partir du mois de septembre 2025 de la nouvelle pilotine "Borj Naam" Programmation de l'acquisition d'une nouvelle passerelle télescopique mobile T6 afin d'accompagner les tendances à la hausse du trafic de la croisière.

❖ INTEGRATION DU PORT DANS SON ENVIRONNEMENT IMMEDIAT :

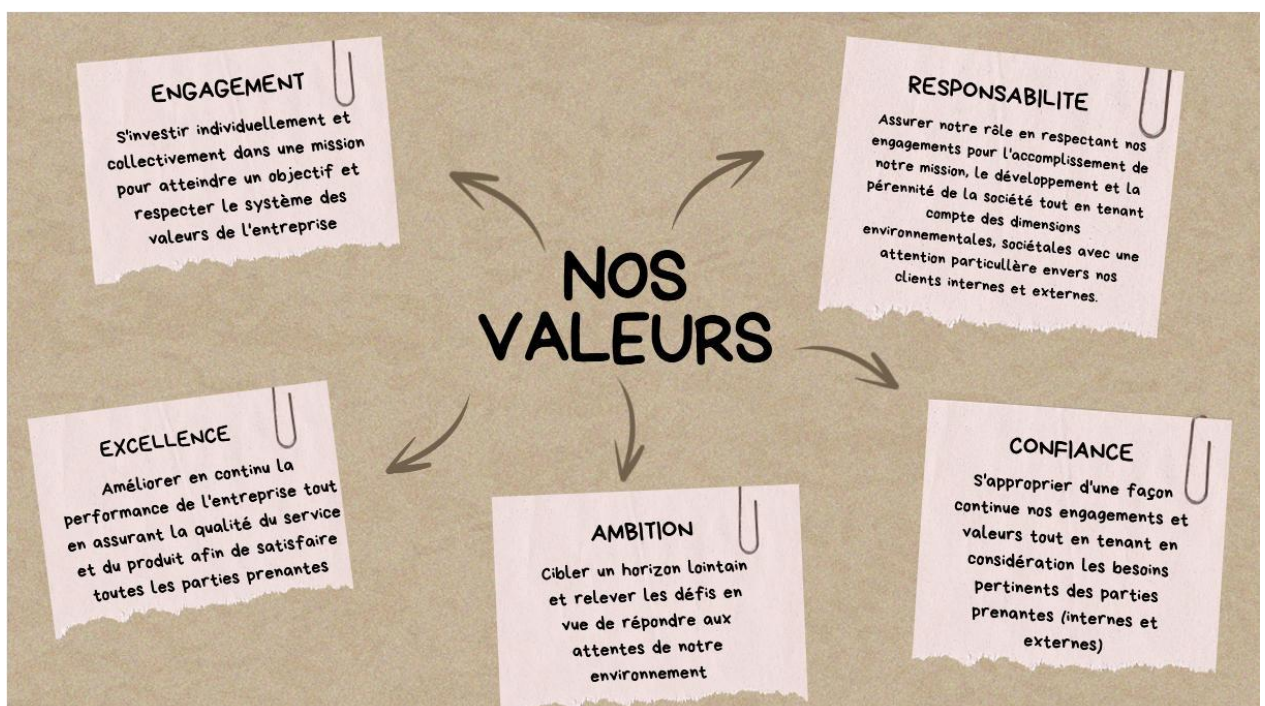
- ▶ Interaction continue avec les acteurs locaux et la société civile à travers une approche inclusive pour contribuer au développement économique et social au niveau local. Ainsi, le Port a organisé plusieurs événements culturels, sportifs et éducatifs (Ateliers artistiques, manifestations culturelles, pédagogiques ou sportives), et sponsoring d'initiatives sociales et culturelles.



❖ ACTIONS LIEES AUX RESSOURCES HUMAINES :

- ▶ Encouragement d'une bonne ambiance au sein de la société avec la programmation d'événements et d'initiatives en interne ;
- ▶ Garantie de bonnes conditions de travail au sein de la société et au niveau des sites de la zone portuaire de Tanger Ville ;

- ▶ Intégration d'exigences minimales (salaire, avantages sociaux, formation, reprise d'ancienneté, prise en charge des habillements et EPI, ...) dans le cadre des contrats des prestations assurées au Port ;
- ▶ Mise en place d'un programme des œuvres sociales telles que les aides et soutiens en cas de décès d'un proche et autres évènements familiaux, etc... ;
- ▶ Mise en place des actions pour protéger la santé et la sécurité des collaborateurs par l'élaboration d'un plan d'urgence et des formations en matière de sécurité et des équipements de protection individuelle au niveau du port ;
- ▶ Réalisation de campagnes périodiques de désinfection au niveau des bureaux et d'espaces d'accueil ... ;
- ▶ Mise en place d'un programme de formation continu pour renforcer les compétences techniques et réglementaires des collaborateurs, visant à maintenir et à améliorer leur expertise professionnelle ;
- ▶ Renforcement des effectifs dans le but d'améliorer les conditions de travail et de promouvoir le bien-être au travail garantissant ainsi un environnement professionnel plus sain et plus productif.
- ▶ Mise en place de la politique de réduction de déplacements professionnels en privilégiant les réunions à distance grâce notamment aux équipements d'outils de visioconférence ou en favorisant, le cas échéant les moyens de transport ayant une empreinte carbone réduite (train).
- ▶ Dans le cadre du renforcement de sa culture d'entreprise, la SGPTV s'appuie sur les résultats du premier team building organisé en 2024 autour des valeurs institutionnelles. Cette initiative a permis de consolider la cohésion des équipes et de faire émerger cinq valeurs fondatrices — Ambition, Confiance, Excellence, Responsabilité et Engagement — constituant aujourd'hui un socle commun guidant les pratiques managériales et opérationnelles au sein du Port de Tanger Ville.



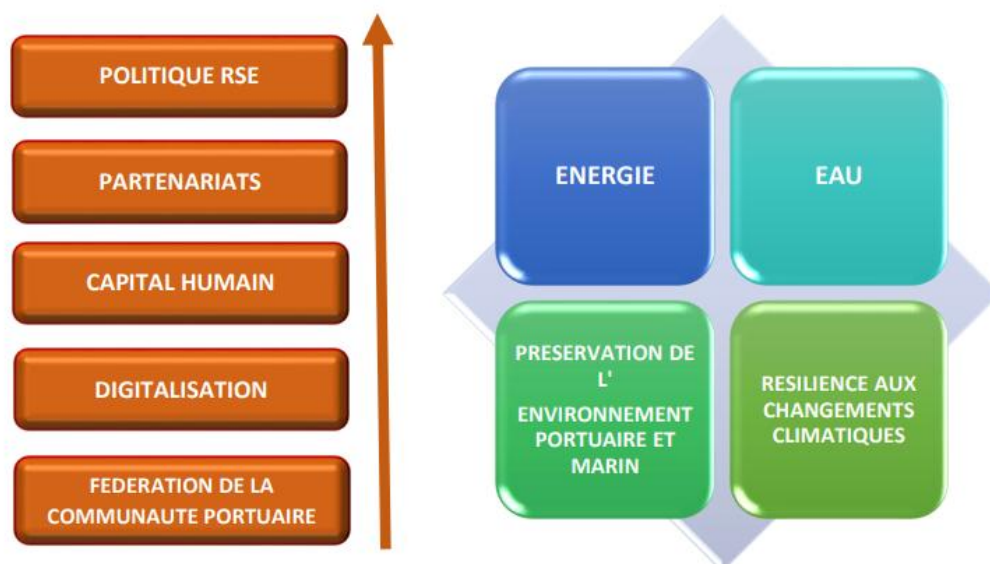
- ▶ Dans le cadre du renforcement de sa politique sociale et de valorisation du capital humain, la SGPTV a engagé en 2025 des actions structurantes visant à améliorer durablement les conditions sociales des collaborateurs. À ce titre, la mise en place d'un dispositif de retraite complémentaire au profit des collaborateurs constitue une avancée majeure, traduisant la volonté de l'entreprise d'assurer une meilleure sécurité financière post-carrière et d'accompagner ses ressources humaines sur le long terme. Ce dispositif repose sur un régime contributif partagé entre l'employeur et le salarié, renforçant ainsi les mécanismes de protection sociale.
- ▶ Par ailleurs, la SGPTV a procédé au renforcement de son programme d'oeuvres sociales, en l'enrichissant par de nouvelles initiatives visant à promouvoir le bien-être, la motivation et l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle des collaborateurs. À ce titre, une contribution annuelle a été instaurée pour encourager l'accès aux activités sportives, illustrant l'engagement de l'entreprise en faveur de la santé et du bien-être de ses équipes.
- ▶ L'année 2025 a été marquée par le transfert des équipes vers le nouveau siège de la SGPTV, aménagé au niveau de l'ancienne gare ONCF. Cette installation a permis d'améliorer significativement les conditions de travail des collaborateurs, grâce à des espaces modernisés, un éclairage optimisé, l'accès à des terrasses en plein air ainsi que la mise à disposition d'espaces communs favorisant le bien-être et la collaboration.

B. INFORMATIONS A TITRE SPECIFIQUE

I. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES :

1. Elaboration de la feuille de route de développement durable de l'Agence Nationale des Ports

La Feuille de route de l'ANP a été élaboré en prenant en compte les orientations du Nouveau Modèle de Développement, la Stratégie Nationale du Développement Durable et les engagements internationaux du Maroc tout en s'alignant avec les Objectifs de Développement durable.



Cette feuille de route s'articule autour de 4 axes stratégiques et de 5 piliers de durabilité, qui sont interconnectés pour atteindre les objectifs de développement durable.

La feuille de route repose sur un modèle intégré où chaque axe oriente des actions spécifiques tandis que chaque pilier soutient la mise en œuvre de ces actions sur les plans social, environnemental, technologique, et organisationnel. Cette approche permet d'assurer une cohérence entre les objectifs globaux et les activités concrètes de l'ANP, tout en garantissant la durabilité à long terme des ports marocains.

2. *Energie et décarbonation*



❖ *Bilan Carbone de l'ANP – État d'avancement 2025*

L'Agence Nationale des Ports (ANP) a engagé une démarche structurée d'évaluation de son empreinte carbone à travers l'élaboration de son premier Bilan Carbone. Cette initiative s'est articulée en deux étapes complémentaires :

- L'évaluation des émissions directes et indirectes propres à l'ANP (bâtiments, infrastructures, énergie, déplacements, etc.),
- L'évaluation des émissions globales liées à l'activité portuaire, en intégrant l'ensemble des acteurs présents dans les enceintes portuaires (concessionnaires, transporteurs, navires, pêche, etc.).

Cette double approche a permis de construire un plan d'action spécifique à l'ANP ainsi qu'un plan d'action élargi, destiné à fédérer l'ensemble de la communauté portuaire autour d'objectifs communs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le premier diagnostic a permis d'identifier des postes d'émissions majeurs pour le périmètre ANP :

- Consommation d'électricité : 31 % + Navires à quai (part ANP) : 15 %
- Immobilisations (infrastructures, bâtiments, matériel) : 24 %
- Déchets : 11 %
- Déplacements : 6 %

Une mise à jour du Bilan Carbone est prévue à l'horizon 2026, afin de tenir compte des nouvelles données, des évolutions des activités portuaires, des investissements en infrastructures bas carbone et des premiers résultats des actions enclenchées.

❖ *Intégration des énergies renouvelables*

Dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique et de décarbonation des activités portuaires, l'Agence Nationale des Ports (ANP) déploie un ensemble d'actions structurantes

visant l'optimisation de la consommation électrique et l'intégration progressive des énergies renouvelables.

Ainsi, des installations photovoltaïques sont déjà opérationnelles dans les ports de Mohammedia et Mehdia.

- Mohammedia : **163 kWc** installés ;
- Mehdia : **191 kWc** installés ;
- Lamhiriz : **316 kWc** installés.

D'autres projets sont en cours de réalisation dans sept ports, à savoir Laâyoune (**400 kWc**), Boujdour (**100kWc**), Agadir (**970 kWc**), Jorf Lasfar (**1300 kWc**), Casablanca (**485 kWc**) et Tan-Tan (**735 kWc**).



Champs photovoltaïque au Port de Laâyoune sur une superficie de 5000 m²

Par ailleurs, une phase d'extension est programmée pour les ports de Sidi Hssain, Al Hoceima, Cala Iris, M'diq, Marina Smir, Assilah, Safi Atlantique, Essaouira et Tarfaya.

À travers ces initiatives complémentaires, l'ANP confirme son engagement en faveur de la transition énergétique et de la réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur portuaire.

❖ *Efficacité énergétique*

L'Agence Nationale des Ports (ANP) poursuit la mise en œuvre d'un programme structuré d'optimisation de la consommation d'électricité et de renforcement de l'efficacité énergétique au niveau des ports.

- La télé-relève de la consommation électrique est déjà opérationnelle au niveau des ports de Jorf Lasfar et Casablanca. Ce dispositif est actuellement en cours de déploiement dans les ports d'Essaouira et Agadir, tandis qu'une phase de généralisation est programmée pour les ports de Mohammedia, El Jadida, Safi Ville, Tanger Ville, Laâyoune, Boujdour, Al Hoceima, Nador, Ras Kebdana et M'Diq.

- La télégestion de l'éclairage public et des réseaux HTA/BT est déjà opérationnelle au port de Casablanca, tandis que les travaux de déploiement sont en cours au niveau des ports d'Essaouira, Agadir et Jorf Lasfar.
- La généralisation des compteurs et des centrales intelligentes au niveau de l'ensemble des ports, avec un taux d'avancement estimé à environ 30% en 2025 et un objectif de généralisation à 100% à l'horizon 2030.

Par ailleurs, la migration vers la technologie LED connaît une avancée significative, avec un taux de déploiement atteignant environ 95% en 2025.

Enfin, le raccordement des grands ports au réseau de la haute tension fait l'objet d'une étude de préfaisabilité en cours de finalisation, avec une première mise en œuvre prévue au port de Casablanca à l'horizon 2028.

Dans un autre contexte, tous les projets d'infrastructure incluent systématiquement des critères d'efficacité énergétique, avec notamment :

- Nouveau siège de l'ANP : conçu selon les standards Haute Qualité Environnementale (HQE), avec un niveau de certification "exceptionnel ;
- Gares maritimes de Nador et Casablanca ;
- Bâtiment communautaire du port de Casablanca ;
- Nouveaux bâtiments administratifs dans plusieurs ports.

❖ *Alimentation électrique à quai des navires de croisière*

L'ANP a réalisé une étude de faisabilité pour l'alimentation électrique à quai des navires de croisière au port de Casablanca. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la directive européenne 2005/33/EG visant à réduire la pollution atmosphérique générée par les navires à quai.

La concrétisation de la première phase du projet est prévue pour 2028.

3. *Performance environnementale*



Dans le cadre de sa feuille de route Développement Durable, l'ANP poursuit son engagement en faveur de la protection de l'environnement à travers la structuration de démarches préventives, la mise à niveau environnementale de ses ports et le renforcement des capacités d'intervention face aux risques.

❖ *Systèmes de management environnemental : Certification ISO 14001*

Les ports de Tanger Ville et d'Essaouira ont obtenu, au cours de l'année 2025, la certification ISO 14001 version 2015 relative au système de management environnemental.

Cette avancée constitue une étape importante, marquée notamment par l'intégration progressive des ports de pêche dans le processus de certification.

Cette distinction porte à dix le nombre de ports sous gestion de l'ANP certifiés ISO 14001:

- Nador
- Al Hoceima
- Jorf Lasfar
- Safi
- Casablanca
- Mohammedia
- Agadir
- Laâyoune
- Tanger Ville
- Essaouira

Par ailleurs, pour les Ports d'Agadir et de Tanger Ville, l'année 2025 a été marquée par la consolidation du Système de Management Intégré « Qualité, Environnement et Santé & Sécurité au Travail (QSE) », conformément aux exigences des normes internationales ISO 9001 version 2015, ISO 14001 version 2015 et ISO 45001 version 2018.

❖ *Gestion des déchets / rejets liquides : une approche circulaire et inclusive*

La gestion des déchets/rejets liquides portuaires constitue une priorité stratégique pour l'ANP, dans une optique de réduction de l'empreinte écologique, de préservation des milieux marins et de mobilisation de la communauté portuaire.

- Réalisation de campagnes annuelles d'analyse de la qualité des eaux et des sédiments portuaires pour orienter les décisions environnementales et les actions correctives ;
- Autorisation de sociétés spécialisées pour :
 - La récupération des eaux mazouteuses et hydrocarburées issues des navires ;
 - La collecte des déchets solides à bord des navires ;
- Nettoyage quotidien des quais et terre-pleins dans les ports ;
- Mise en place de bacs de tri sélectif dans plusieurs ports, contribuant à la promotion du recyclage et à la réduction des déchets mis en décharge.
- Mise à niveau des réseaux d'assainissement ;
- Lancement d'une étude pour la mise en place des plans de gestion des déchets pour les ports de commerce

Ces actions s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire et de gestion responsable des flux des rejets dans les enceintes portuaires.

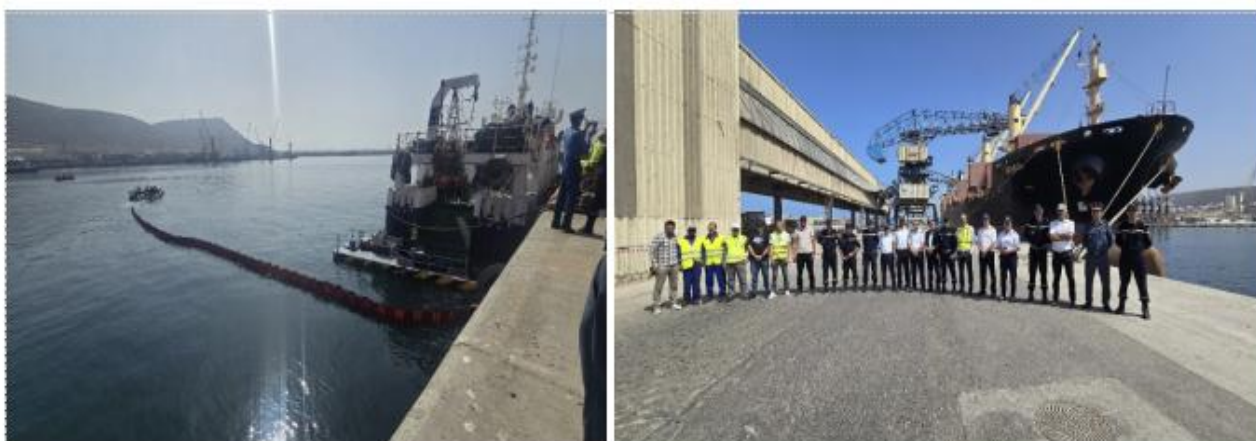
❖ *Prévention et lutte contre la pollution accidentelle*

Afin de prévenir les impacts potentiels des déversements accidentels sur l'environnement marin, l'ANP a poursuivi ses efforts de renforcement des capacités de réponse à travers plusieurs actions stratégiques :

- Acquisition d'équipements spécialisés destinés à la lutte contre les pollutions marines par hydrocarbures et substances dangereuses ;

❖ *Exercices de simulation et formation*

Organisation d'un exercice de simulation de pollution au niveau des ports mobilisant les acteurs portuaires et les équipes d'intervention ;



Exercice de simulation port Agadir

Ces initiatives visent à assurer une préparation optimale aux scénarios de crise, renforcer la coordination interinstitutionnelle et protéger durablement les milieux aquatiques et côtiers.

4. RESSOURCES EN EAU

Dans le cadre de sa stratégie de transformation verte, l'Agence Nationale des Ports (ANP) a engagé plusieurs actions concrètes en vue d'une gestion plus efficiente et durable des ressources en eau dans les ports. Le bilan des réalisations se décline comme suit :

❖ *Amélioration du rendement des réseaux*

Étude de réhabilitation et de mise à niveau des réseaux d'eau potable dans les ports de Nador, Mohammedia, Safi, Jorf Lasfar et Agadir, actuellement en cours de finalisation.

❖ *Réduction et optimisation de la consommation en eau potable*

Mise en place d'un système de télé-relève des compteurs d'eau potable :

- Cette solution permet un suivi en temps réel des consommations d'eau, contribuant à une meilleure maîtrise des usages et à la détection rapide des anomalies.

- Ports de Jorf Lasfar, Essaouira et Agadir : en cours de déploiement
- Port de Casablanca : déjà opérationnel
- Projets programmés : Mohammedia, El Jadida, Safi Ville, Tanger Ville, Laâyoune, Boujdour, Al Hoceima, Nador, Ras Kebdana et M'Diq
- Mise en place d'un système de télégestion de l'eau potable aux ports de Nador et Mohammedia :
 - Ce dispositif vise à optimiser la gestion des réseaux d'eau potable, améliorer la performance des installations et réduire les pertes.

❖ *Recours aux eaux non conventionnelles :*

L'ANP s'inscrit dans une logique de diversification des ressources hydriques à travers le recours aux énergies renouvelables.

- Une station de dessalement alimentée en énergies renouvelables est déjà opérationnelle au port de Lamhiriz.
- Une station de déminéralisation alimentée également en énergie renouvelable est en cours de construction au port de Tan-Tan.
- Par ailleurs, des stations de dessalement alimentées en énergies renouvelables sont programmées dans les ports de Laâyoune, Boujdour et Dakhla, avec un démarrage prévu à partir de 2026 pour Laâyoune et Boujdour.

❖ *Valorisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts*

Dans une optique de gestion durable des ressources en eau, la réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts constitue une pratique adoptée visant à optimiser la consommation en eau douce. Cette démarche permet de valoriser les eaux issues des systèmes de traitement, en les réaffectant à des usages non domestiques tels que l'irrigation des espaces verts, tout en garantissant le respect des normes sanitaires et environnementales en vigueur.

Ainsi, en 2025 au niveau du port d'Agadir, une quantité d'environ 3 500 m³ d'eau a été utilisée à cet effet, contribuant à la préservation des ressources en eau douce, à la réduction de la pression sur les réseaux d'alimentation et à l'amélioration de la performance environnementale des infrastructures portuaires.

5. **RESILIENCE CLIMATIQUE**



Dans un contexte mondial marqué par l'intensification des effets du dérèglement climatique, le renforcement de la résilience des ports marocains est devenu une nécessité stratégique. Cette résilience vise à garantir la continuité de leur rôle d'interface vitale entre l'économie nationale et les marchés internationaux.

Compte tenu de la durée de vie élevée des infrastructures portuaires, une approche anticipative s'impose pour préparer les ports aux impacts futurs des changements climatiques. À cet effet, l'ANP a investi dans l'acquisition de système de mesures climatiques et océanographiques :

- 11 bouées houlographiques opérationnelles et 2 bouées en cours de déploiement
- 13 Stations marégraphiques en cours d'installation

Par ailleurs, en partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), l'ANP a commencé le projet intitulé : « **Renforcement des capacités de résilience climatique du secteur portuaire** ».

Ce projet vise à renforcer les capacités **institutionnelles et techniques** pour une adaptation efficace au changement climatique, tant au niveau des infrastructures que des opérations portuaires. Il s'articule autour de quatre objectifs majeurs :

1. Élaboration d'un cadre stratégique national pour la résilience climatique du secteur portuaire ;
2. Appui technique à la conception de solutions d'adaptation pour les infrastructures portuaires ;
3. Renforcement des capacités humaines et techniques, notamment à travers un jumelage avec un opérateur portuaire international de référence ;
4. Sensibilisation et partage des connaissances autour des enjeux liés à la résilience climatique du secteur portuaire.

Dans ce cadre, le renforcement des capacités de la communauté portuaire a été engagé à travers des formations visant à mieux comprendre les enjeux et risques liés au changement climatique, à améliorer la disponibilité des secours et à sensibiliser l'ensemble des parties prenantes.

Tout au long de l'année 2025, des formations ont été dispensées au profit de neuf sites portuaires représentatifs, à savoir : Laâyoune, Boujdour, Dakhla, Agadir, Jorf Lasfar, Casablanca, Mohammedia, Tanger et Nador.

Le programme s'articule autour de trois modules complémentaires :

- **Module 1 (M1) – Sensibilisation** : introduction aux notions de changement climatique à travers la « Fresque du Climat » et l'approche PIANC des risques climatiques (durée : 1 jour/port) ;
- **Module 2 (M2) – Approfondissement** : analyse détaillée des infrastructures et des opérations de chaque port, partage des données climatiques et études de cas (durée : 1 jour/port) ;

- **Module 3 (M3) – Communauté des pêcheurs** : présentation accessible en arabe des risques liés à l'activité de pêche et des mesures d'adaptation (durée : 0,5 jour/port).



Bilan et engagement des parties prenantes

➤ Participation et audience :

La participation moyenne varie entre 13 et 17 participants par session, selon les modules. Le public est diversifié et comprend les équipes de l'ANP, les autorités (Marine Royale, Gendarmerie, etc.), les entreprises concessionnaires (Marsa Maroc, etc.), ainsi que les acteurs du secteur de la pêche.

➤ Satisfaction:

Les retours des participants sont très positifs, avec des notes moyennes de satisfaction comprises entre 8,4 et 9,3 sur 10 selon les ports.

➤ Points forts :

- Forte implication des participants et intérêt marqué pour l'approche PIANC.
- Pertinence et efficacité du module destiné aux pêcheurs (M3), notamment grâce à son adaptation linguistique en arabe.
- Mise en place d'un espace SharePoint dédié, garantissant la capitalisation et la pérennité de la documentation.

6. ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET PARTENARIAT



❖ Programme « Plages propres » :

L'ANP prend en charge pour les plages d'Essaouira, de Baddouza (province de Safi) et de Sidi-Ifni des actions relatives à :

- **Information, Sensibilisation et Éducation à l'Environnement** : Des campagnes sont organisées pour sensibiliser les enfants et les visiteurs à la protection de l'environnement marin et côtier, encourageant des pratiques respectueuses de la nature.



- **Aménagement et Gestion des Plages** : L'ANP veille à l'aménagement des plages pour offrir un cadre agréable et sécurisé, tout en s'assurant que l'infrastructure répond aux besoins des usagers.



- **Hygiène et Sécurité** : Des mesures sont prises pour maintenir la propreté des plages, et des dispositifs sont mis en place pour assurer la sécurité des baigneurs.



❖ ***Octroi du label « Pavillon Bleu » au port de MARINA SMIR, port de Plaisance d'Al Hoceima et port de Tanger Ville pour la saison estivale 2025***

Le port de plaisance d'Al Hoceima, le port de Marina Smir et le port de Tanger Ville ont été labélisés « Pavillon Bleu » par la Fondation Mohammed VI pour la protection de

l'environnement et la Fondation internationale pour l'Éducation à l'environnement (FEE) durant la saison 2024.



L'engagement continu de l'Agence dans la protection et la préservation de l'environnement a permis cette année de labéliser 2 ports de plaisance relevant de son périmètre.

Par ailleurs dans le cadre des activités liées au Label Pavillon Bleu, les ports de plaisance ont organisé des ateliers de sensibilisation et éducation à l'environnement



Port de plaisance Tanger Ville



Port d'Al Hoceima

❖ *Le Programme « Compensation Volontaire Carbone » :*

Ce Programme est porté par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et consiste en la réalisation de projets de réduction d'émissions de gaz à effets de serre, en particulier le CO₂, dans les zones géographiques défavorisées et vulnérables au changement climatique, en particulier dans le monde rural.

A ce titre, l'ANP, contribue financièrement et annuellement dans la réalisation des actions de plantation de palmiers et d'arbres pour la séquestration du carbone, l'acquisition et l'installation dans les écoles rurales d'équipements à énergie solaire et l'organisation d'actions de sensibilisation et d'information sur des thématiques liées à l'effet de serre, au changement climatique et leurs impacts sur le développement durable.

❖ *Campagne de sensibilisation*

Dans le cadre de la célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement 2025, Une campagne de sensibilisation auprès des usagers du port d'Agadir a été organisée durant la

période allant du 24 au 27 juin 2025, sous le thème : « **PORTS PROPRES, OCÉANS VIVANTS : UNIS CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE** ».

Cette campagne s'est articulée sur :

- Une sensibilisation ciblant les différents acteurs portuaires ;
- La diffusion de messages de prévention contre la pollution plastique et la promotion des bonnes pratiques environnementales au sein des espaces portuaires ;
- Une mobilisation collective en faveur de la protection du milieu marin et de la propreté des zones portuaires avec la mise en place de chapiteaux et l'invitation de plusieurs acteurs portuaire et dépositaires d'enjeux.



Plusieurs actions de sensibilisation ont été déployées au niveau des ports de Tanger et région :

- Sensibilisation du personnel de l'ANP à la prévention des risques d'incendie;
- Sensibilisation QSE aux usagers de port;
- Sensibilisation des équipes de gardiennage aux premiers gestes de sécurité;
- Sensibilisation des équipes de nettoyage au tri des déchets et risques chimiques;



Visites pédagogiques :

- Visite pédagogique des étudiants de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes au port d'Al Hoceima



- Visite pédagogique et sensibilisation des étudiants de l'Université Mohammed V de Rabat, aux enjeux de la sûreté, la sécurité et l'environnement au port de Tanger Ville



❖ *Création du comité RSE au port de Jorf Lasfar :*

Dans une dynamique de renforcement de sa gouvernance durable, le port de Jorf Lasfar procédé à la création d'un Comité des Ambassadeurs RSE.

Ce comité a pour mission de relayer les engagements RSE, de promouvoir les bonnes pratiques et de favoriser l'appropriation des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux par l'ensemble de la communauté portuaire.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'intelligence collective et de responsabilisation, renforçant ainsi l'impact et la pérennité des actions RSE.



II. INFORMATIONS SOCIALES :

La gestion du capital humain de l'Agence Nationale des Ports (ANP) repose sur une double ambition : adapter en continu les profils des collaborateurs aux exigences liées à l'évolution de ses métiers, et renforcer les compétences internes pour accompagner sa performance. Cette politique RH se déploie à travers une approche intégrée qui combine recrutement qualitatif, formation ciblée, rémunération équitable et gestion dynamique des carrières. Elle s'appuie plus spécifiquement sur les leviers suivants :

► **Le recrutement :**

Le recrutement représente un axe important de la stratégie des Ressources Humaines de l'Agence. La procédure de recrutement se base sur l'implication des entités demandeuses à toutes les étapes de recrutement dès la définition du besoin jusqu'à la validation finale en passant par la présélection, les entretiens puis l'évaluation. Elle s'articule autour de 2 axes :

- ✓ **Recrutement interne** : étant donné la particularité du métier de l'ANP, les collaborateurs de l'Agence constituent le noyau d'expertise sur lequel la Direction du Capital Humain capitalise pour répondre aux besoins de l'Agence ;
- ✓ **Recrutement externe** : l'Agence étoffe également son expertise interne par une ouverture sur le savoir-faire existant sur le marché à travers le recrutement de profils nécessaires à son développement.

À travers chaque recrutement, l'ANP souhaite améliorer l'adéquation quantitative et qualitative entre ses ressources et ses besoins à court, à moyen et à long terme dans l'objectif d'accroître la performance de son organisation. De ce fait un plan de recrutement répondant aux besoins des différentes structures de l'Agence est élaboré chaque année.

► **La formation :**

Le plan de formation est défini à partir des bilans de compétences réalisés pour tous les collaborateurs de l'ANP sur la base du Référentiel des Emplois et des Compétences REC afin de définir les besoins de formation. Il s'agit d'un investissement qui a pour objectif de :

- ✓ Garantir l'adéquation des profils des collaborateurs aux postes dont ils sont titulaires ;
- ✓ Garantir un accès à la formation pour tous les collaborateurs ;
- ✓ Accompagner l'évolution professionnelle des collaborateurs.

En plus de l'adaptation au poste, l'ANP inscrit ses actions de formation dans une perspective essentiellement de développement des compétences et de contribution à l'atteinte des objectifs de l'Agence.

A travers la formation l'ANP souhaite développer les compétences de ses collaborateurs grâce à une offre de formation généralisée, ciblée et diversifiée et ce en faisant recours à :

- Des plans de formations en collaboration avec des cabinets spécialisés de formation ;
- Des formations ponctuelles avec des cabinets spécialisés de formation ;
- Des formations en interne à travers l'Institut de Formation Portuaire (IFP).

Le nombre de bénéficiaires pendant les 3 derniers exercices		
2023	2024	2025
468	454	488

Le budget dédié à la formation professionnelle au titre de l'exercice 2025 était de 17 Millions de Dirhams.

1. La rémunération :

La politique de rémunération adoptée à l'Agence englobe des directives constituant une base saine pour une gestion efficace des rémunérations. Elle privilégie une structure de rémunération compétitive, motivante et équitable qui rétribue l'effort au travail et contribue au résultat. Ainsi, le système de rémunération de l'ANP vise à créer un sentiment de reconnaissance et d'équité pour les collaborateurs actuels et futurs, selon des critères transparents.

De ce fait le système de rémunération de l'Agence est constitué de composantes salariales liées à la situation administrative, aux conditions de travail, au mérite et à la performance et ayant un caractère social.

La rémunération du personnel de l'ANP est assurée dans les délais prescrits et en conformité avec les dispositions réglementaires et légales.

Les charges du personnel de l'ANP au titre de l'exercice 2025 ont enregistré au titre de l'année 2025, un montant de 358,4 MDHS contre 344,7 MDHS en 2024, soit une hausse de 4%.

2. La gestion des carrières :

La politique de gestion des carrières de l'ANP s'appuie sur un cadre de gestion des carrières et de promotion du personnel transparent basé sur le mérite, qui s'articule autour de 3 axes, à savoir :

- Permettre à chacun de ses collaborateurs de piloter son parcours professionnel et de se projeter ;
- Professionnaliser la mobilité ;
- Assurer la relève pour les postes critiques et stratégiques.

3. Répartition de l'effectif :

3.1 Par branche d'activité

FILIERE	EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2024	EFFECTIF 2025
Police Portuaire	277	271	282
Infrastructures	177	175	168
Régulation	56	61	59
Support	357	359	379
Total général	867	866	882

3.2 Par nature de contrat de travail :

STATUT	EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2024	EFFECTIF 2025
Contractuel CDD	3	2	1
Titulaire	864	864	881
Total général	867	866	882

3.3 Par tranches d'ancienneté :

Tranche d'ancienneté	Moins de 5 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 ans et plus	TOTAL
EFFECTIF 2023	168	162	148	99	134	74	82	867
EFFECTIF 2024	167	156	153	122	127	68	73	866
EFFECTIF 2025	162	141	190	140	84	102	63	882

3.4 Par catégorie déclinée par genre :

CATEGORIE	GENRE	EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2024	EFFECTIF 2025
CADRE	F	49	48	45
	M	147	153	171
EXECUTION	F	0	0	0
	M	0	0	0
MAITRISE	F	25	25	30
	M	181	167	161
EXECUTION QUALIFIEE	F	10	10	10
	M	50	48	44
CADRE SUPERIEUR	F	130	10	142
	M	275	48	279
Total général		880	867	882

3.5 Par genre :

GENRE	EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2024	EFFECTIF 2025
F	214	218	227
M	653	648	655
Total général	867	866	882

Au niveau de l'ANP, les femmes et les hommes sont traités de manière égale en respect de plusieurs principes tels que l'interdiction de la discrimination lors du recrutement et en absence de différenciation en matière de rémunération et d'évolution de carrière.

4. Licenciements par catégorie :

CATEGORIE	LICENCIEMENTS 2023	LICENCIEMENTS 2024	LICENCIEMENTS 2025
EXECUTION QUALIFIEE	-	-	-
MAITRISE	-	-	-
CADRE	-	-	-
CADRE SUPERIEUR	-	-	-
Total général	0	0	0

5. Démissions par catégorie :

CATEGORIE	DEMISSIONS 2023	DEMISSIONS 2024	DEMISSIONS 2025
EXECUTION	-	-	-
EXECUTION QUALIFIEE	-	-	-
MAITRISE	1	3	3
CADRE	1	-	-
CADRE SUPERIEUR	8	7	13
Total général	10	10	16

6. Recrutements par catégorie :

CATEGORIE	RECRUTEMENTS 2023	RECRUTEMENTS 2024	RECRUTEMENTS 2025
EXECUTION	-	-	-
EXECUTION QUALIFIEE	-	1	12
MAITRISE	14	16	25
CADRE	-	-	-
CADRE SUPERIEUR	12	26	28
Total général	26	43	55

7. Nombre des délégués du personnel

CATEGORIE	NOMBRE DES DELEGUES DU PERSONNEL 2015	NOMBRE DES DELEGUES DU PERSONNEL 2021
EXECUTION	1	0
EXECUTION QUALIFIEE	1	1
MAITRISE	3	3
CADRE	1	1
CADRE SUPERIEUR	3	4
Total général	9	9

Suite aux dernières élections des délégués du personnel, organisées en 2021 conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation syndicale la plus représentative actuellement à l'ANP sont : l'ODT et la CDT.

8. Nombre de jours de grève par exercice :

	2023	2024	2025
NOMBRE DE JOURS DE GREVE	-	-	1

9. Nombre d'accidents de travail par exercice

	2023	2024	2025
NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL	7	8	7

ANNEXES

ETATS DE SYNTHESE ET ETATS ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP

BILAN ACTIF

En DHS

	ACTIF	EXERCICE AU 31/12/2025			EXERCICE PRECEDENT
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET au 31/12/2025	NET au 31/12/2024
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)	375 133 462,22	292 667 224,88	82 466 237,34	156 409 022,88
	* Frais préliminaires				
	* Charges à répartir sur plusieurs exercices	375 133 462,22	292 667 224,88	82 466 237,34	156 409 022,88
	* Primes de remboursement des obligations				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	5 055 021 725,20	651 803 454,53	4 403 218 270,67	4 502 961 808,34
	* Immobilisation en recherche et développement				
	* Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
	* Fonds commercial				
	* Autres immobilisations incorporelles	5 055 021 725,20	651 803 454,53	4 403 218 270,67	4 502 961 808,34
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	13 401 973 466,20	4 868 474 467,75	8 533 498 998,45	8 408 893 700,92
	* Terrains	84 319 333,01		84 319 333,01	84 319 333,01
	* Constructions	9 292 720 718,87	3 576 670 513,01	5 716 050 205,86	5 628 183 115,54
	* Installations techniques, matériel et outillage	2 022 806 744,35	1 059 340 888,86	963 465 855,49	1 026 592 277,75
	* Matériel de transport	38 146 500,52	30 419 997,13	7 726 503,39	11 588 428,13
	* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	164 419 084,49	124 454 612,89	39 964 471,60	42 507 970,22
	* Autres immobilisations corporelles	37 498 924,65	28 976 681,21	8 522 243,44	8 210 276,85
	* Immobilisations corporelles en cours	1 762 062 160,31	48 611 774,65	1 713 450 385,66	1 607 492 299,42
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 067 658 924,63	62 312 022,83	1 005 346 901,80	968 834 723,09
	* Prêts immobilisés	14 115 499,59	3 020 242,77	11 095 256,82	8 741 253,57
	* Autres créances financières	4 202 825,04		4 202 825,04	4 184 008,96
	* Titres de participation	1 049 340 600,00	59 291 780,06	990 048 819,94	955 909 460,56
	* Autres titres immobilisés				
	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)				
	* Diminution des créances immobilisées				
	* Augmentation des dettes de financement				
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	19 899 787 578,25	5 875 257 169,99	14 024 530 408,26	14 037 099 255,23
A C T I F C I R C U L A N T	STOCKS (F)	7 425 628,62	843 698,23	6 581 930,39	7 054 719,72
	* Marchandises				
	* Matières et fournit consommables	7 425 628,62	843 698,23	6 581 930,39	7 054 719,72
	* Produits en cours				
	* Produits intern et prod résid				
	* Produits finis				
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	3 441 217 690,21	552 795 191,69	2 888 422 498,52	3 147 737 957,24
	* Fournis débiteurs, avances et acomptes	2 265 246,93		2 265 246,93	40 069 221,96
	* Clients et comptes rattachés	1 223 672 503,55	544 750 128,49	678 922 375,06	706 645 246,23
	* Personnel	253 753,76		253 753,76	237 161,44
T R E S O R E R I E	* Etat	680 838 599,62		680 838 599,62	638 119 226,20
	* Comptes d'associés				
	* Autres débiteurs	78 271 430,52	8 045 063,20	70 226 367,32	142 116 730,45
	* Comptes de régularis actif	1 455 916 155,83		1 455 916 155,83	1 620 550 370,96
	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	780 592 719,37		780 592 719,37	679 647 198,81
	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I) (Eléments circulants)				
	TOTAL II (F+G+H+I)	4 229 236 038,20	553 638 889,92	3 675 597 148,28	3 834 439 875,77
	TRESORERIE - ACTIF	2 577 994 090,30		2 577 994 090,30	2 472 498 213,45
	* Chèques et valeurs à encaisser	673 165,55		673 165,55	850 244,96
	* Banques, TG et CP	2 577 281 950,41		2 577 281 950,41	2 471 556 401,89
	* Caisse, régies d'avances et accreditifs	38 974,34		38 974,34	91 566,60
	TOTAL III	2 577 994 090,30		2 577 994 090,30	2 472 498 213,45
	TOTAL GENERAL I + II + III	26 707 017 706,75	6 428 896 059,91	20 278 121 646,84	20 344 037 344,45

* (HT) : Hors trésorerie

PASSIF		EXERCICE au 31/012/2025	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2024
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES	10 034 640 558,01	9 744 060 687,58
	* Capital social ou personnel (1)	9 062 846 045,75	9 062 846 045,75
	* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé ...		
	* Prime d'émission, de fusion, d'apport		
	* Ecart de réévaluation		
	* Réserve légale		
	* Autres réserves (2)		
	* Report à nouveau	566 928 927,54	272 468 251,39
	* Résultats nets en instance d'affectation (2)		
	* Résultat net de l'exercice (2)	404 865 584,72	408 746 390,44
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	10 034 640 558,01	9 744 060 687,58
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	307 692 307,00	322 692 307,00
	* Subventions d'investissement	307 692 307,00	322 692 307,00
	* Provisions réglementées		
PASSE CIRCULANT	DETTES DE FINANCEMENT (C)	5 252 927 565,48	5 732 577 029,76
	* Emprunts obligataires	3 427 333 266,67	3 911 666 616,67
	* Autres dettes de financement	1 825 594 298,81	1 820 910 413,09
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	457 338 648,11	467 592 964,07
	* Provisions pour risques	457 056 319,97	467 310 635,93
	* Provisions pour charges	282 328,14	282 328,14
	ECART DE CONVERSION - PASSIF (E)	26 721 078,04	50 593 387,13
	* Augmentation des créances immobilisées		
	* Diminution des dettes de financement	26 721 078,04	50 593 387,13
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	16 079 320 156,64	16 317 516 375,54
(3) HT	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 687 026 760,75	1 586 350 214,60
	* Fournisseurs et comptes rattachés	369 252 510,86	398 069 910,13
	* Clients créditeurs, avances et acomptes	133 656 165,90	128 037 128,82
	* Personnel	46 448 235,96	42 056 848,79
	* Organismes sociaux	19 485 478,42	18 341 943,21
	* Etat	821 835 342,75	727 079 325,55
	* Comptes d'associés		
	* Autres créanciers	211 543 267,48	180 802 734,45
	* Comptes de régularisation passif	84 805 759,38	91 962 323,65
TRESORERIE	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)		
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)	993,47	125 036,86
	TOTAL II (F + G + H)	1 687 027 754,22	1 586 475 251,46
TRESORERIE	TRESORERIE - PASSIF	2 511 773 735,98	2 440 045 717,45
	* Crédits d'escompte		
	* Crédit de trésorerie		
	* Banques (soldes créditeurs)	2 511 773 735,98	2 440 045 717,45
TOTAL III		2 511 773 735,98	2 440 045 717,45
TOTAL GENERAL I + II + III		20 278 121 646,84	20 344 037 344,45

(1) Capital personnel débiteur (2) Bénéficiaire (+) Déficitiaire (-)

EXPLOITATION

COMPTES DE PRODUITS & CHARGES	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE
	PROPRES A L'EXERCICE	CONCERNANT LES	au 31/12/2025	PRECEDENT
	a	EXERCICES PRECEDENTS	c = a + b	au 31/12/2024
	b			d
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	3 082 414 227,68	200,00	3 082 414 427,68	2 837 825 849,11
* Ventes de marchandises (en l'état)				
* Ventes de biens et services produits chiffres d'affaires	2 993 209 386,25	200,00	2 993 209 586,25	2 817 419 351,29
* Variation de stocks de produits (+ ou -) (I)				
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation				
* Autres produits d'exploitation				
* Reprises d'exploitation : transferts de charges	89 204 841,43		89 204 841,43	20 406 497,82
TOTAL I	3 082 414 227,68	200,00	3 082 414 427,680	2 837 825 849,11
II. CHARGES D'EXPLOITATION	2 221 220 627,87	2 549 800,96	2 223 770 428,83	2 190 955 414,22
* Achats revendus (2) de marchandises				
* Achats consommés (2) de matières et fournitures	316 218 962,52	1 011 631,36	317 230 593,88	314 962 286,38
* Autres charges externes	527 345 844,39	1 529 387,54	528 875 231,93	487 876 814,97
* Impôts et taxes	130 433 648,91	7 543,00	130 441 191,91	129 015 980,70
* Charges de personnel	358 397 026,47		358 397 026,47	344 649 959,70
* Autres charges d'exploitation	50 000 000,00		50 000 000,00	
* Dotations d'exploitation	838 825 145,58	1 239,06	838 826 384,64	914 450 372,47
TOTAL II	2 221 220 627,87	2 549 800,96	2 223 770 428,830	2 190 955 414,22

FINANCIER

III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	861 193 599,81	-2 549 600,96	858 643 998,850	646 870 434,89
IV. PRODUITS FINANCIERS	171 781 791,93		171 781 791,93	180 025 178,84
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
* Gains de change	3 266 682,22		3 266 682,22	1 518 004,65
* Intérêts et autres produits financiers	54 799 870,88		54 799 870,88	29 820 646,59
* Reprises financières : transferts de charges	113 715 238,83		113 715 238,83	148 686 527,60
TOTAL IV	171 781 791,93		171 781 791,93	180 025 178,84
V. CHARGES FINANCIERES	194 322 988,49		194 322 988,49	221 218 224,17
* Charges d'intérêts	194 313 599,57		194 313 599,57	219 781 183,25
* Pertes de change	3 922,77		3 922,77	1 477,50
* Autres charges financières				
* Dotations financières	5 466,15		5 466,15	1 435 563,42
TOTAL V	194 322 988,49		194 322 988,49	221 218 224,17
VI. RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-22 541 196,56		-22 541 196,56	-41 193 045,33
VII. RESULTAT COURANT (III + VI)	838 652 403,25	-2 549 600,96	836 102 802,29	605 677 389,56

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) diminution (-)
2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

NON COURANT

COMPTES DE PRODUITS & CHARGES	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE
	PROPRES A L'EXERCICE	CONCERNANT LES	au 31/12/2025	PRECEDENT
	a	EXERCICES PRECEDENTS	c = a + b	au 31/12/2024
		b		d
VII. RESULTAT COURANT (reports)	838 652 403,25	-2 549 600,96	836 102 802,29	605 677 389,56
VIII. PRODUITS NON COURANTS	169 527 764,56	203 750,62	169 731 515,18	268 335 423,61
* Produits des cessions d'immobilisations	236 733,35		236 733,35	80 456 785,00
* Subventions d'équilibre				
* Reprises sur subventions d'investissement	15 000 000,00		15 000 000,00	15 000 000,00
* Autres produits non courants	154 291 031,21	203 750,62	154 494 781,83	172 878 638,61
* Reprises non courantes : transferts de charges				
TOTAL VIII	169 527 764,56	203 750,62	169 731 515,18	268 335 423,61
IX. CHARGES NON COURANTES	337 557 948,34	29 757,15	337 587 705,49	233 706 752,20
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	3 501,82		3 501,82	20 895 081,37
* Subventions accordées				
* Autres charges non courantes	337 554 446,52	29 757,15	337 584 203,67	211 811 670,83
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				1 000 000,00
TOTAL IX	337 557 948,34	29 757,15	337 587 705,49	233 706 752,20
X. RESULTAT NON COURANT (VIIIX)	-168 030 183,78	173 993,47	-167 856 190,31	34 628 671,41
XI. RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	670 622 219,47	-2 375 607,49	668 246 611,98	640 306 060,97
XII. IMPOTS SUR LES RESULTATS(*)	263 381 027,26		263 381 027,26	231 559 670,53
XIII. RESULTAT NET (XI - XII)	407 241 192,21	-2 375 607,49	404 865 584,72	408 746 390,44
XIV. TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	3 423 723 784,17	203 950,62	3 423 927 734,79	3 286 186 451,56
XV. TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	3 016 482 591,96	2 579 558,11	3 019 062 150,07	2 877 440 061,12
XVI RESULTAT NET (total des produits - total des charges)	407 241 192,21	-2 375 607,49	404 865 584,72	408 746 390,44

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)

				EXERCICE 2025	EXERCICE PRECEDENT 2024
	1		Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00
	2	-	Achats revendus de marchandises	0,00	0,00
I		=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	0,00	0,00
II		+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	2 993 209 586,25	2 817 419 351,29
	3		* Ventes de biens et services produits	2 993 209 586,25	2 817 419 351,29
	4		* Variation stocks de produits	0,00	0,00
	5		* Immobilisations produits par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00
III		-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)	846 105 825,81	802 839 101,35
	6		* Achats consommés de matières et fournitures	317 230 593,88	314 962 286,38
	7		* Autres charges externes	528 875 231,93	487 876 814,97
IV		=	VALEUR AJOUTEE (I + II - III)	2 147 103 760,44	2 014 580 249,94
	8	+	Subventions d'exploitation	0,00	0,00
	9	-	Impôts & taxes	130 441 191,91	129 015 980,70
	10	-	Charges de personnel	358 397 026,47	344 649 959,70
V		=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	1 658 265 542,06	1 540 914 309,54
	11	+	Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
	12	-	Autres charges d'exploitation	50 000 000,00	0,00
	13	+	Reprises d'exploitation : transferts de charges	89 204 841,43	20 406 497,82
	14	-	Dotations d'exploitation	838 826 384,64	914 450 372,47
VI		=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	858 643 998,85	646 870 434,89
VII		+ -	RESULTAT FINANCIER	-22 541 196,56	-41 193 045,33
VIII		=	RESULTAT COURANT (+ OU -)	836 102 802,29	605 677 389,56
IX		+ -	RESULTAT NON COURANT	-167 856 190,31	34 628 671,41
	15	-	Impôts sur les résultats (y compris Mise à Niveau)	263 381 027,26	231 559 670,53
X		=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	404 865 584,72	408 746 390,44

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT

	1		Résultat net de l'exercice	404 865 584,72	408 746 390,44
			* Bénéfice +	404 865 584,72	408 746 390,44
			* Pertes -		
	2	+	Dotations d'exploitation (1)	798 194 077,20	856 237 166,49
	3	+	Dotations financières (1)	5 466,15	62 489 567,22
	4	+	Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
	5	-	Reprises d'exploitation (2)	15 014 485,25	50 302 377,04
	6	-	Reprises financières (2)	34 007 359,38	19 206 084,77
	7	-	Reprises non courantes (2) (3)	15 000 000,00	15 000 000,00
	8	-	Produits des cessions d'immobilisation	236 733,35	312 875,02
	9	+	Valeurs nettes d'amortis. des immobilisations cédées	3 501,82	94 808,96
I			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C A F)	1 138 810 051,91	1 242 746 596,28
	10		Distribution de bénéfices	114 285 714,29	146 470 596,29
II			AUTOFINANCEMENT	1 024 524 337,62	1 096 275 999,99

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

NOTA : Le calcul de la CAF peut également être effectué à partir de l'E.B.E.

TABLEAU DE FINANCEMENT

En DHS

M A S S E S	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	VARIATIONS (a - b)	
	(a)	(b)	EMPLOIS (c)	RESSOURCES (d)
Financement Permanent	16 079 320 156,64	16 317 516 375,54	238 196 218,90	0,00
Moins actif immobilisé	14 024 530 408,26	14 037 099 255,23	0,00	12 568 846,97
= FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)	2 054 789 748,38	2 280 417 120,31	225 627 371,93	0,00
Actif Circulant	3 675 597 148,28	3 834 439 875,77	0,00	158 842 727,49
Moins passif circulant	1 687 027 754,22	1 586 475 251,46	0,00	100 552 502,76
= BESOIN DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)	1 988 569 394,06	2 247 964 624,31	0,00	259 395 230,25
TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = A - B	66 220 354,32	32 452 496,00	33 767 858,32	0,00

M A S S E S	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS (a)	RESSOURCES (b)	EMPLOIS (c)	RESSOURCES (d)
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)		1 224 503 186,13		1 301 339 780,43
* AUTOFINANCEMENT (A)		1 024 524 337,62		1 054 960 913,22
- Capacité d'autofinancement		1 138 810 051,91		1 124 526 130,61
- Distribution de bénéfices		114 285 714,29		69 565 217,39
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		5 438 305,62		86 362 933,22
- Cessions d'immobilisation incorporelles		0,00		1 815,60
- Cessions d'immobilisation corporelles		236 733,35		864 969,40
- Cessions d'immobilisation financières				79 590 000,00
- Récupérations sur créances immobilisées		5 201 572,27		5 906 148,22
* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		0,00		32 692 307,00
- Augmentations de capital, apports		0,00		0,00
- Subventions d'investissement		0,00		32 692 307,00
AUTRES RESSOURCES AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		194 540 542,89		127 323 626,99
TOTAL I : RESSOURCES STABLES		1 224 503 186,13		1 301 339 780,43
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	1 450 130 558,06		1 013 027 287,57	
ACQUISITION ET AUGMENTATION D'IMMOBILISATIONS (E)	750 984 336,07		384 604 528,46	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3 287 891,00		7 557 859,36	
* Acquisition d'immobilisations corporelles	739 984 587,32		373 621 943,02	
* Acquisitions d'immobilisations financières	132 000,00		0,00	
* Augmentation des créances immobilisées	7 579 857,75		3 424 726,08	
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)	0,00		0,00	
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	698 062 316,26		607 362 039,11	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	1 083 905,73		21 060 720,00	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E + F + G + H)	1 450 130 558,06		1 013 027 287,57	
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)		259 395 230,25	495 758 147,46	
IV VARIATION DE LA TRESORERIE	33 767 858,32			207 445 654,60
TOTAL GENERAL	1 483 898 416,38	1 483 898 416,38	1 508 785 435,03	1 508 785 435,03

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

En DHS

NATURE	MONTANT BRUT	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT
	DEBUT EXERCICE	Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	BRUT FIN EXERCICE
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	374 049 556,49	1 083 905,73	-	-	-	-	-	375 133 462,22
* Frais préliminaires	-	-	-	-	-	-	-	-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	374 049 556,49	1 083 905,73	-	-	-	-	-	375 133 462,22
* Primes de remboursement obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 051 493 834,20	3 287 891,00	-	240 000,00	-	-	-	5 055 021 725,20
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-	-	-	-
* Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-	-
*Autres immobilisations incorporelles	5 051 493 834,20	3 287 891,00	-	240 000,00	-	-	-	5 055 021 725,20
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 688 682 289,90	739 984 587,32	-	539 522 628,66	26 453 411,02	-	539 762 628,66	13 401 973 466,20
* Terrains	84 319 333,01	-	-	-	-	-	-	84 319 333,01
* Constructions	8 764 471 677,54	7 228 109,38	-	523 976 641,37	2 955 709,42	-	-	9 292 720 718,87
* Installat. techniques, matériel et outillage	1 939 708 962,43	82 154 617,04	-	6 071 823,10	5 128 658,22	-	-	2 022 806 744,35
* Matériel de transport	38 117 650,52	28 850,00	-	-	-	-	-	38 146 500,52
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	92 301 234,84	1 908 144,02	-	3 811 461,13	1 174 169,24	-	-	96 846 670,75
* Matériel Informatique	34 634 004,86	3 372 495,81	-	-	507 576,02	-	-	37 498 924,65
* Autres immobilisations corporelles	1 656 104 074,07	641 569 753,07	-	4 150 961,83	-	-	539 762 628,66	1 762 062 160,31
* Immobilisations corporelles en cours	79 025 352,63	3 722 618,00	-	1 511 741,23	16 687 298,12	-	-	67 572 413,74
TOTAL	18 114 225 680,59	744 356 384,05	-	539 762 628,66	26 453 411,02	-	539 762 628,66	18 832 128 653,62

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

En DHS

NATURE	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement fin exercice 4 = 1+2-3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	217 640 533,61	75 026 691,27	-	292 667 224,88
* Frais préliminaires	-	-	-	-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	217 640 533,61	75 026 691,27	-	292 667 224,88
* Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	548 532 025,86	103 271 428,67	-	651 803 454,53
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	-	-	-	-
* Fonds commercial	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	548 532 025,86	103 271 428,67	-	651 803 454,53
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 231 176 814,33	615 135 787,97	26 449 909,20	4 819 862 693,10
* Terrains	-	-	-	-
* Constructions	3 136 288 562,00	443 336 107,61	2 954 156,60	3 576 670 513,01
* Installations techniques; matériel et outillage	913 116 684,68	151 352 165,40	5 127 961,22	1 059 340 888,86
* Matériel de transport	26 529 222,39	3 890 774,74	-	30 419 997,13
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	128 818 617,25	13 496 211,00	17 860 215,36	124 454 612,89
* Autres immobilisations corporelles	26 423 728,01	3 060 529,22	507 576,02	28 976 681,21
* Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Total	4 997 349 373,80	793 433 907,91	26 449 909,20	5 764 333 372,51

TABLEAU DES PROVISIONS

En DHS

NATURE	Montant début exercice 2024	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice 2025
		D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	144 925 690,71		5 466,15			34 007 359,38	-	110 923 797,48
2. Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Provisions durables pour risques et charges	467 592 964,07	4 760 169,29			15 014 485,25		-	457 338 648,11
SOUS TOTAL (A)	612 518 654,78	4 760 169,29	5 466,15	-	15 014 485,25	34 007 359,38	-	568 262 445,59
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	587 196 938,66	40 632 307,44			74 190 356,18		-	553 638 889,92
5. Autres Provisions pour risques et charge		-	-	-	-	-		-
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL (B)	587 196 938,66	40 632 307,44	-	-	74 190 356,18	-	-	553 638 889,92
TOTAL (A+B)	1 199 715 593,44	45 392 476,73	5 466,15	-	89 204 841,43	34 007 359,38	-	1 121 901 335,51

TABLEAU DES CREANCES

En DHS

C R E A N C E S	T O T A L 2025	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOURVEES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIEES	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	15 298 081,86	10 470 221,59	4 827 860,27					
* Prêts Immobilisés	11 095 256,82	6 267 396,55	4 827 860,27	-	-	-	-	-
* Autres créances financières	4 202 825,04	4 202 825,04	-	-	-	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	2 888 422 498,52	-	2 888 422 498,52					
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	2 265 246,93	-	2 265 246,93	-	-	-	-	-
* Clients et comptes rattachés	678 922 375,06	-	678 922 375,06	-	-	-	-	-
* Personnel	253 753,76	-	253 753,76	-	-	-	-	-
* Etat	680 838 599,62	-	680 838 599,62	-	-	-	-	-
* Comptes d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
* Autres débiteurs	70 226 367,32	-	70 226 367,32	-	-	-	-	-
* Comptes de régularisation actif	1 455 916 155,83	-	1 455 916 155,83	-	-	-	-	-

TABLEAU DES DETTES

En DHS

D E T T E S	T O T A L 2025	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON PAYEES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANT VIS A VIS DE L'ETAT & ORGANISMES PUBLICS	MONTANT VIS A VIS DES ENTREPRISES LIEES	
DE FINANCEMENT	5 252 927 565,48	4 641 708 176,72	611 219 388,76					
* Emprunts obligataires	3 427 333 266,67	2 963 121 516,67	464 211 750,00					
* Autres dettes de financement	1 825 594 298,81	1 678 586 660,05	147 007 638,76					
DU PASSIF CIRCULANT	1 687 026 760,75	0,00	1 687 026 760,75					
* Fournisseurs et comptes rattachés	369 252 510,86		369 252 510,86					
* Clients crédateurs, avances et acomptes	133 656 165,90		133 656 165,90					
* Personnel	46 448 235,96		46 448 235,96					
* Organismes sociaux	19 485 478,42		19 485 478,42					
* Etat	821 835 342,75		821 835 342,75					
* Comptes d'associés	-		-					
* Autres créanciers	211 543 267,48		211 543 267,48					
* Comptes de régularisation- passif	84 805 759,38		84 805 759,38					

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

En DHS

TITRES DE PARTICIPATION									
Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité (1)	Capital social (2)	Participation au capital % (3)	Prix d'acquisition global (4)	Valeur comptable nette (5)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Date de clôture (6)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Situation nette (7)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : résultat net (8)	Produits inscrits au C.P.C de l'exercice (9)
SERECAP	CHAINE DE FROID	6 000 000,00	0,21%	12 500,00	0,00	-	0,00	0,00	
L P E E	ESSAIS & ETUDES	247 702 400,00	25,00%	4 277 500,00	4 277 500,00	31/12/2025	813 260 901,56	86 316 203,73	
AMOS	CONSTRUCT NAVIRES	2 000 000,00	5,00000%	100 000,00	0,00	-	0,00	0,00	
A D M	AUTOROUTES	15 715 628 500,00	0,60%	95 000 000,00	95 000 000,00	31/12/2024	27 448 462 348,84	678 027 392,28	
NIHAM	IMMOBILIER	100 000,00	25,00%	5 814 900,00	0,00	-	0,00	0,00	
SAPT	PORTUAIRE	600 000 000,00	8,33%	50 000 000,00	34 315 472,85	31/12/2025	411 785 674,16	8 611 166,07	
PORTNET	PORTUAIRE	11 326 800,00	78,81%	25 599 400,00	25 599 400,00	31/12/2025	222 408 776,75	20 339 996,21	
SGPTV	PORTUAIRE	634 955 900,00	50,15%	318 404 300,00	280 724 447,09	31/12/2025	559 815 442,05	64 717 639,17	
NWM	PORTUAIRE	5 491 000 000,00	10,02%	550 000 000,00	550 000 000,00	31/12/2025	5 453 103 784,11	-37 292 754,81	
PLIIZ	LOGISTIQUE	300 000,00	44,00%	132 000,00	132 000,00				
TOTAL									
TOTAL	Secteur d'activité (1)	Capital social (2)	Participation au capital % (3)	Prix d'acquisition global (4)	Valeur comptable nette (5)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Date de clôture (6)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Situation nette (7)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : résultat net (8)	Produits inscrits au C.P.C de l'exercice (9)
TOTAL		22 709 013 600,00		1 049 340 600,00	990 048 819,94		34 908 836 927,47	820 719 642,65	0,00

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

En DHS

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE
* SURETES DONNEES (*)					
* SURETES RECUES	2 239 000,00	HYPOTHEQUE		PRETS IMMOBILIERS ACCORDES AU PERSONNEL	1 592 685,40

TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

En DHS

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT EXERCICE 2025	MONTANT EXERCICE PRECEDENT 2024	ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT EXERCICE 2025	MONTANT EXERCICE PRECEDENT 2024
*AVALS ET CAUTIONS			*AVALS ET CAUTIONS (CAUTIONS SUR MARCHES ET CAUTIONS RECUS DES CLIENTS)		
*ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION DE RETRAITE	NEANT	NEANT	-CLIENTS	619 253 116,02	581 597 007,26
ET OBLIGATIONS SIMILAIRES			-FOURNISSEURS	424 934 903,69	445 493 682,20
			*AUTRES ENGAGEMENTS RECUS		
TOTAL			TOTAL	1 044 188 019,71	1 027 090 689,46

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<i>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</i>	NEANT	NEANT
<i>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</i>	NEANT	NEANT
<i>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</i>	NEANT	NEANT

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<i>I. Changements affectant les méthodes d'évaluation</i>	NEANT	
<i>II. Changements affectant les règles de présentation</i>	NEANT	

ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE ANP

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

En MDHS

ACTIF	EXERCICE au 31/12/2025	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2024
* Immobilisations incorporelles	4 466	4 574
* Immobilisations corporelles	9 465	9 344
* Immobilisations financières	695	692
* Titres MEE	177	155
* Impôts différés actifs	19	51
ACTIF IMMOBILISE	14 822	14 816
* Stocks	8	9
* Créances d'exploitation	728	741
* Créances diverses	2 321	2 542
* Titres et valeurs de placement	959	871
ACTIF CIRCULANT	4 016	4 163
* Trésorerie-Actif	2 646	2 521
TOTAL ACTIF	21 484	21 500

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

En MDHS

PASSIF	EXERCICE au 31/12/2025	EXERCICE au 31/12/2024
Capitaux Propres Groupe	10 299	9 920
* Capital social	9 063	9 063
* Réserves Consolidés	743	458
* Résultat net part groupe	493	399
Intérêts minoritaires	326	289
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	10 625	10 209
* Subventions d'investissement		353
* Provisions pour risques et charges	477	487
* Dettes financières	5 702	6 260
PASSIF IMMOBILISE	6 179	7 100
* Dettes d'exploitation	403	460
* Autres dettes	1 764	1 290
* Autres provisions pour risques et charges	1	1
PASSIF CIRCULANT	2 168	1 751
* Trésorerie-Passif	2 512	2 440
TOTAL PASSIF	21 484	21 500

* MEE: Mise En Equivalence

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

En MDHS

CPC	EXERCICE au 31/12/2025	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2024
Produits d'exploitation	3 441	3 151
* Chiffre d'affaires	3 322	3 101
* Autres produits	119	50
Charges d'exploitation	2 393	2 359
* Achats	341	337
* Autres charges externes	559	535
* Impôts et taxes	132	129
* Charges de personnel	416	393
* Autres charges d'exploitation	50	
* Dotation d'exploitation	895	965
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 048	792
RESULTAT FINANCIER	-99	-36
RESULTAT COURANT	949	756
RESULTAT NON COURANT	-139	-105
RESULTAT D'ENTREPRISE	810	651
* Impôt sur le résultat	270	240
* Impôt différé	32	9
* Quote part des sociétés mises en équivalence	22	18
RESULTAT NET CONSOLIDE	530	420
RESULTAT CONSOLIDE	530	420
* Intérêts minoritaires	37	21
RESULTAT NET PART DU GROUPE	493	399

ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

Annexe III.2.N de la circulaire de l'AMMC n°03/19 : ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

(En Dirhams)	CAC 1						CAC 2						TOTAL
	Montant /Année			Pourcentage /Année			Montant /Année			Pourcentage /Année			
	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés													
Emetteur	589 108	313 000	601 000	58%	44%	63%	-	313 000	601 000	0%	100%	100%	2 417 108
Filiales	346 800	346 800	346 800	34%	49%	37%	0	0	0	0%	0%	0%	1 040 400
Autres diligences et prestation directement liées à la mission du Commissaire aux comptes													
Emetteur													
Filiales	72 000	54 000		7%	8%								126 000
Sous-total	1 007 908	713 800	947 800	100%	100%	100%	0	313 000	601 000	0%	100%	100%	3 457 508
Autres prestations rendues													
Autres	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0
Sous-total	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0
Total Général	1 007 908	713 800	947 800	100%	100%	100%	0	313 000	601 000	100%	100%	100%	3 457 508

*LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE
PUBLIES PAR L'EMETEUR AU COURS DE
L'EXERCICE*

LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES PAR L'EMETEUR AU COURS DE L'EXERCICE 2025

	Date De publication dans le site internet de l'ANP	Date de publication dans les journaux	Journaux choisis
Communiqué de Presse : Indicateurs du 4 ^{ème} Trimestre de 2024	Jeudi 28 Février 2025	Jeudi 28 Février 2025	- Aujourd'hui le Maroc
Communiqué de Presse : Résultats Financiers Annuels au 31 Décembre 2024	Vendredi 28 Mars 2025	Vendredi 28 Mars 2025	- L'Economiste
Communiqué de Presse : Résultats Financiers Annuels avec le rapport financier au 31 Décembre 2024	Mardi 30 Avril 2025	Mardi 30 Avril 2025	- Finances News
Communiqué de Presse : Indicateurs du 1 ^{er} Trimestre de 2025	Vendredi 30 Mai 2025	Vendredi 30 Mai 2025	- L'Economiste
Communiqué de Presse : Indicateurs du 2 ^{ème} Trimestre de 2025	Vendredi 29 Aout 2025	Vendredi 29 Aout 2025	- L'Economiste
Communiqué de Presse : Résultats Financiers du 1 ^{er} Semestre de 2025	Lundi 30 Septembre 2025	Lundi 30 Septembre 2025	- Finances News
Communiqué de Presse : Indicateurs du 3 ^{ème} Trimestre de 2025	Vendredi 29 Novembre 2025	Vendredi 29 Novembre 2025	- Le Matin